3e ANNÉE — T. XLVIII N° 1110 — 16 décembre 1951



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 30 francs
Abonnement { Un an : 725 francs / Six mois : 390 francs }

ACTES DE S. S. PIE XII

ES PREUVES DE L'EXISTENCE DE DIEU
la lumière de la science actuelle de la nature

cours « Un ora » de S. S. Pie XII à l'Académie Pontificale des Sciences **(22.11.51)** (1)

. — C'est une heure de joie sereine, dont is remercions le Tout-Puissant, que Nous e cette réunion de l'Académie pontificale sciences, en même temps qu'elle Nous ne l'agréable occasion de Nous entretenir c une élite d'éminents cardinaux (2), d'il- res diplomates, de personnalités distin- es, et spécialement avec vous, académiciens pontificaux, bien dignes de la solennité de cette assemblée. Vous, en effet, qui scrutez et dévoilez les secrets de la nature et enseignez aux hommes à en utiliser les forces pour leur bien, vous publiez, en même temps, avec le langage des chiffres, des formules, des découvertes, les ineffables harmonies du Dieu d'infinie sagesse.

2. — La vraie science, en effet — contrairement à ce que l'on a inconsidérément affirmé dans le passé, — plus elle progresse, et plus elle découvre Dieu, comme s'il attendait aux aguets derrière chaque porte qu'ouvre la science. Nous voulons dire aussi que de cette découverte progressive de Dieu, fruit des accroissements du savoir, l'homme de science n'est pas seul à bénéficier, quand il pense en philosophe — et comment pourrait-il s'en abstenir ? — mais encore tous ceux qui participent aux nouvelles trouvailles ou en font l'objet de leurs considérations ; d'une façon spéciale, les vrais philosophes y trouveront profit, car, prenant pour base de leur spéculation rationnelle les conquêtes scientifiques, ils en tirent une plus grande assurance dans leurs conclusions, de plus claires lumières pour dissiper d'éventuelles ombres, des secours plus convaincants pour donner aux difficultés et aux objections une réponse toujours plus satisfaisante.

Nature et fondement des preuves de l'existence de Dieu

3. — Ainsi stimulé et guidé, l'intellect humain affronte la démonstration de l'existence de Dieu, cette démonstration que la

---

Traduit du texte italien paru dans *l'Osservatore ano* du 23 novembre 1951. Les sous-titres sont ceux du italien, la numérotation correspond aux paragraphes xte, les notes sont de *la D. C.*

ns la matinée du 22 novembre 1951, le Saint-Père, nt de Castel-Gandolfo, a accordé une audience solen- dans la salle du Consistoire, à l'Académie pontificale ciences, à l'occasion de la « Semaine d'étude du pro- e des microséismes », organisée à Rome par cette émie. Après le discours adressé par le Pape aux assis- , le T. R. P. Augustin Gemelli, O. F. M., président de démie pontificale des sciences, remercia Sa Sainteté mention, en soulignant leurs travaux particuliers, des émiciens pontificaux décédés durant l'année. Parmi il y a le biologiste français Lucien Cuénot († 7 jan- 1951), membre de l'Institut de France, célèbre par echerches scientifiques sur les lois de la génétique.

Etaient présents à l'audience les cardinaux Tisserant, ra, Pizzardo, Aloisi Masella, Piazza, Fumasoni Biondi, li et Mercati. Il y avait, en outre, 26 académiciens ficaux, le ministre italien de l'Instruction publique, avants étrangers qui avaient pris part à la Semaine des sur le problème des microséismes. Parmi les spé- tes de séismologie présents à cette audience et aux tra- de la Semaine d'étude, se trouvent deux savants fran- : M. F. Bernard, chargé de recherches au Centre nal de la Recherche scientifique, membre du Comité nal français de géophysique et de géodésie, et .-P.-E. Rothé, directeur de l'Institut de physique du de Strasbourg et secrétaire général de l'Association ationale de séismologie. Le professeur Bernard est pour ses travaux sur la météorologie et sur les ons entre les microséismes et les variations de l'ac- solaire. Le professeur Rothé est un spécialiste du étisme terrestre, et a fait partie, à ce titre, de la délé- n française à l'expédition internationale au Groenland tal.

sagesse chrétienne trouve dans les arguments philosophiques éprouvés au cours des siècles par des géants du savoir, et qui vous est bien connue sous la forme des « cinq voies » que le Docteur angélique, saint Thomas, présente comme un rapide et sûr itinéraire de l'esprit vers Dieu. Arguments philosophiques, avons-Nous dit : mais non pour autant, *a priori*, comme en fait grief un positivisme étroit et inconséquent. Ces arguments se fondent, en effet, sur des réalités concrètes et garanties par les sens comme par la science, même s'ils tirent leur force démonstrative de la vigueur de la raison naturelle.

4. — De la sorte, philosophie et sciences opèrent selon des processus et des méthodes analogues et conciliables, utilisant, dans des proportions diverses, éléments empiriques et éléments rationnels, et collaborant dans une harmonieuse unité à la découverte du vrai.

5. — Mais si l'expérience primitive des anciens put offrir à la raison des arguments suffisants pour la démonstration de l'existence de Dieu, aujourd'hui l'élargissement et l'approfondissement du champ de cette même expérience font resplendir, plus éclatante et plus précise, la trace de l'Eternel dans le monde visible. On pourrait donc, semble-t-il, avec profit, réexaminer sur la base des nouvelles découvertes scientifiques les preuves classiques du Docteur angélique, spécialement celles qui sont tirées du mouvement et de l'ordre de l'univers (S. THOMAS, I p., q. II, art. 3) ; autrement dit, rechercher si et dans quelle mesure la connaissance plus profonde de la structure du macrocosme et du microcosme contribue à renforcer les arguments philosophiques ; considérer ensuite, d'autre part, si et jusqu'à quel point ces arguments auraient été ébranlés, comme on l'entend dire parfois du fait que la physique moderne a formulé de nouveaux principes fondamentaux, aboli ou modifié d'antiques concepts — dont le sens, dans le passé, était peut-être tenu pour stable et défini, — comme par exemple ceux de temps, d'espace, de mouvement, de causalité, de substance, concepts d'importance majeure pour la question qui nous occupe présentement. Ainsi, plus que d'une révision des preuves philosophiques, il s'agit donc ici d'un examen des bases physiques d'où ces arguments dérivent, et Nous devrons nécessairement, faute de temps, Nous limiter à quelques-unes d'entre elles. Aucune surprise n'est d'ailleurs à craindre : la science elle-même n'entend pas déborder les frontières de ce monde, qui, aujourd'hui comme hier, se présente avec les cinq « modes d'être » d'où prend son essor et sa vigueur la démonstration philosophique de l'existence de Dieu.

Deux notes caractéristiques essentielles du cosmos

6. — De ces « modes d'être » du monde qui nous entoure, appréhendés avec une pénétration plus ou moins grande, mais une égale évidence, par l'esprit du philosophe et par l'intelligence commune, il en est deux que les sciences modernes ont merveilleusement sondés, vérifiés, et approfondis au delà de toute attente : 1° la mutabilité des choses, y compris leur origine et leur fin ; 2° l'ordre [...] finalité qui resplendit dans toutes les part[...] du cosmos. La contribution apportée ai[...] par les sciences aux deux démonstrations p[...]losophiques qui s'appuient sur elles et [...] constituent la première et cinquième voie, [...] très notable. A la première, la physique, [...] particulier, a apporté une mine inépuisa[...] d'expériences, révélant le fait de la muta[...]lité jusque dans des profondeurs cachées [...] la nature où, avant notre époque, aucun esp[...] humain ne pouvait même en soupçon[...] l'existence et l'ampleur, et fournissant [...] multiplicité de faits empiriques qui sont d'[...] très puissant secours pour le raisonnem[...] philosophique. Nous disons secours : car po[...] ce qui est de la direction de ces transform[...]tions — attestées elles aussi par la physi[...] moderne, — elle Nous semble dépasser [...] valeur d'une simple confirmation et attein[...] presque à la structure et au degré d'[...] preuve physique en grande partie nouv[...] et, pour beaucoup d'esprits, plus acceptab[...] plus persuasive et plus satisfaisante.

7. — Avec une égale richesse, les scienc[...] surtout astronomiques et biologiques, [...] fourni ces derniers temps à l'argument [...] l'ordre du monde un tel ensemble de c[...]naissances et une telle vision, pour ainsi d[...] enivrante, de l'unité de conception qui ani[...] le cosmos, et de la finalité qui en dirige [...] mouvement, que l'homme moderne goûte [...] avance cette joie que le poète Dante ima[...]nait dans le ciel empyrée, lorsqu'il vit c[...]ment en Dieu « est contenu — lié par l'am[...] en un volume — ce qui s'effeuille par l'u[...]vers ». (*Paradis*, XXXIII, 85-87.)

8. — Toutefois, la Providence a voulu [...] la notion de Dieu, si essentielle à la vie [...] chaque homme, de même qu'elle peut [...] déduire facilement d'un simple regard [...] sur le monde, à tel point que n'en pas c[...]prendre le langage est une folie (cf. *Sage*[...] XIII, 1-2), reçoive d'autre part, une confir[...]tion de tout approfondissement et progrès [...] connaissances scientifiques.

9. — Voulant donc donner ici une rap[...] esquisse du précieux service que les scien[...] modernes rendent à la démonstration [...] l'existence de Dieu, Nous Nous limiter[...] d'abord au fait des mutations, en en fai[...] surtout ressortir les caractères d'ampl[...] d'étendue et, pour ainsi dire, de totalité, [...] la physique moderne découvre dans le cos[...] inanimé. Nous nous arrêterons ensuite su[...] sens de l'orientation de ces mutations, [...] qu'il est également attesté. Ce sera com[...] prêter l'oreille au petit concert de l'imm[...] univers, qui a cependant assez de voix [...] chanter « la gloire de Celui par qui tout l'[...]vers se meut ». (*Paradis*, I, 1.)

A) La mutabilité du cosmos.

Le fait de la mutabilité.

Dans le macrocosme.

10. — On est justement étonné à prem[...] vue, en constatant que la connaissance [...] fait de la mutabilité a toujours gagné da[...]tage du terrain dans le macrocosme et [...] le microcosme, au fur et à mesure que [...] sciences progressaient, comme pour co[...]

r par de nouvelles preuves la théorie Iéraclite : « Tout s'écoule, πάντα ῥεῖ . » On le it, l'expérience quotidienne elle-même réle une prodigieuse quantité de transformaons dans le monde, proche ou lointain, i nous entoure, notamment les mouvements s corps dans l'espace. Mais, outre ces ouvements strictement locaux, sont égaleent aisément observables les multiples changeents physico-chimiques, tels que le changeent de l'état physique de l'eau dans ses trois ases de vapeur, de liquide et de glace ; les ofonds effets chimiques obtenus par l'acn du feu, déjà connus dès l'âge préhistoque ; la désagrégation des roches et la corption des corps végétaux et animaux. A cette mmune expérience vint s'ajouter la science la nature, qui enseigna à interpréter ces énomènes et d'autres semblables comme ocessus de destruction ou de formation des bstances corporelles à partir de leurs éléents chimiques, c'est-à-dire de leurs parties plus petites : les atomes chimiques. Allant ème plus loin, elle rendit manifeste que te mutabilité physico-chimique n'est en cune façon limitée aux corps terrestres, on la croyance des anciens, mais s'étend tous les corps de notre système solaire et l'immense univers, que le télescope, et eux encore le spectroscope, ont montré s mêmes espèces d'atomes.

ns le microcosme.

11. — Contre l'indiscutable mutabilité de nature, même inanimée, se dressait toutes l'énigme du microcosme, encore inexoré. Il semblait, de fait, que la matière organique, à la différence du monde animé, en un certain sens immuable. Ses plus tits éléments, les atomes chimiques, pouent bien s'unir entre eux selon les modes plus divers, mais ils paraissaient jouir du vilège d'une éternelle stabilité et indesctibilité, puisqu'ils sortaient inchangés de nporte quelle synthèse et analyse chique. Il y a cent ans, on les croyait encore simples, indivisibles et indestructibles parules élémentaires. On en pensait autant des ergies et des forces matérielles du cosmos, tout sur la base des lois fondamentales de conservation de la masse et de l'énergie. elques savants naturalistes se croyaient me autorisés à formuler au nom de leur ence une fantastique philosophie moniste, nt le chétif souvenir est lié, entre autres, nom de Ernst Haeckel. Mais justement à i époque, vers la fin du siècle dernier, cette ception simpliste de l'atome fut, elle aussi, ayée par la science moderne. La connaisce croissante du système périodique des ments chimiques, la découverte des radians corpusculaires des éléments radioactifs de nombreux autres faits semblables ont ntré que le microcosme de l'atome chique, aux dimensions de l'ordre du dix millième de millimètre, est le théâtre de conuelles mutations, non moins que le macrosme bien connu de tous.

ns la sphère électronique.

12. — Le caractère de la mutabilité fut ifié en premier lieu dans la sphère électronique. De la condensation électronique de l'atome émanent des radiations de lumière et de chaleur, qui sont absorbées par les corps externes, en correspondance avec le niveau d'énergie des orbites électroniques. Dans les parties extérieures de cette sphère s'accomplissent également l'ionisation de l'atome et la transformation de l'énergie dans la synthèse et dans l'analyse des combinaisons chimiques. On pouvait cependant encore supposer que ces transformations physico-chimiques laisseraient un refuge à la stabilité, puisqu'elles n'atteignaient pas le noyau même de l'atome, siège de la masse et de la charge électrique positive qui assignent à l'atome chimique sa place dans le système naturel des éléments, noyau où l'on pensait avoir trouvé le type même de l'absolument stable et de l'absolument invariable.

Dans le noyau.

13. — Mais dès l'aube du nouveau siècle, l'observation des processus radioactifs, se référant, en dernière analyse, à une scission spontanée du noyau, conduisait à exclure un tel mythe.

Une fois donc vérifiée l'instabilité jusqu'en la retraite la plus profonde de la nature connue, un fait toutefois demeurait, qui laissait perplexe : il semblait que l'atome fût inattaquable au moins par les forces humaines, puisque, en principe, toutes les tentatives faites pour en accélérer ou en arrêter la naturelle désagrégation radioactive, ou encore pour scinder des noyaux non actifs, avaient échoué. La première très modeste désagrégation d'un noyau (d'azote) remonte à peine à trente ans, et ce n'est que depuis peu d'années seulement qu'il a été possible, après d'immenses efforts, d'effectuer en quantité considérable des processus de formation et de décomposition des noyaux. Bien que ce résultat, qui, dans la mesure où il sert aux œuvres de paix, est certainement à inscrire à l'actif de notre siècle, ne représente qu'un premier pas dans le domaine de la physique nucléaire pratique, toutefois il fournit une importante conclusion à la question qui nous occupe : les noyaux atomiques sont bien, dans beaucoup d'ordres de grandeur, plus fermes et plus stables que les compositions chimiques ordinaires, mais néanmoins ils sont eux aussi, en principe, soumis à des lois semblables de transformation, et donc muables.

14. — On a pu constater dans le même temps que de tels processus ont la plus grande importance dans l'économie de l'énergie des étoiles fixes. Au centre de notre soleil, par exemple, s'accomplit, selon Bethe, à une température d'environ 20 millions de degrés, une réaction en chaîne, en circuit fermé, dans laquelle quatre noyaux d'hydrogène sont condensés en un noyau d'hélium. L'énergie qui est ainsi libérée vient compenser la perte due à l'irradiation du soleil. Dans les laboratoires modernes de physique, on réussit également, moyennant le bombardement par des particules douées d'une énergie très élevée ou par des neutrons, à effectuer des transformations de noyaux, comme on peut le voir dans l'exemple de l'atome d'uranium. A ce sujet, il faut d'ailleurs mentionner les effets de la

radiation cosmique, qui peut scinder les atomes plus lourds, libérant ainsi assez souvent des essaims entiers de particules subatomiques.

15. — Nous avons voulu citer seulement quelques exemples susceptibles cependant de mettre hors de doute la mutabilité indiscutable du monde inorganique, grand et petit : les mille transformations des formes d'énergie, spécialement dans les décompositions et combinaisons chimiques du macrocosme, et tout autant la mutabilité des atomes jusqu'à la particule subatomique de leurs noyaux.

L'éternellement immuable.

16. — Le savant d'aujourd'hui, pénétrant du regard l'intime de la nature plus profondément que son prédécesseur d'il y a cent ans, sait donc que la matière inorganique, pour ainsi dire dans sa moelle la plus secrète, est marquée par l'empreinte de la mutabilité, et que, dès lors, son être et sa subsistance exigent une réalité entièrement différente et invariable par nature.

17. — Comme dans un tableau en clair-obscur, les visages ressortent sur le fond sombre et n'obtiennent qu'ainsi leur plein effet plastique et vivant ; de même l'image de l'éternellement immuable ressort, claire et splendide, du torrent qui emporte avec lui toutes les choses matérielles du macrocosme et du microcosme et les entraîne en un changement intrinsèque qui jamais ne cesse. Le savant, arrêté sur la rive de cet immense torrent, trouve le repos dans ce cri de vérité, par lequel Dieu se définit lui-même : « Je suis Celui qui suis. » (*Ex.*, III, 14), et que l'apôtre loue comme « le Père des lumières, en qui n'existe aucune vicissitude, ni ombre de changement ». (*Jacq.*, I, 17.)

B) La direction des transformations.

Dans le macrocosme : la loi de l'entropie (1).

18. — Mais la science moderne n'a pas seulement élargi et approfondi nos connaissances sur la réalité et l'ampleur de la mutabilité du cosmos ; elle nous offre aussi de précieuses indications sur la direction suivant laquelle se réalisent les processus de la nature. Il y a encore cent ans, spécialement après la découverte de la loi de la conservation, on pensait que les processus naturels étaient réversibles et, de ce fait, selon les principes de la stricte causalité, ou mieux de la stricte détermination de la nature, on estimait possible un continuel renouvellement et rajeunissement du cosmos ; mais depuis, grâce à la loi de
l'entropie, découverte par Rodolphe Clausiu
on s'est rendu compte que les processus spo
tanés de la nature sont toujours accompagné
d'une diminution de l'énergie libre et util
sable : ce qui, dans un système matériel clo
doit conduire finalement à la cessation d
processus à l'échelle macroscopique. Ce de
tin fatal, que seules des hypothèses parfo
trop gratuites, comme celle de la créatio
continue supplétive, s'efforcent d'épargner
l'univers, mais qui ressort au contraire d
l'expérience scientifique positive, postule él
quemment l'existence d'un Etre nécessaire.

Dans le microcosme :

19. — Dans le microcosme, cette loi, stati
tique au fond, n'a pas d'application et, e
outre, au temps où elle fut formulée, on n
connaissait presque rien de la structure et d
comportement de l'atome. Toutefois, les pl
récentes recherches sur l'atome, et aussi
développement inattendu de l'astrophysiqu
ont rendu possibles dans ce domaine d'éto
nantes découvertes. Le résultat, qui ne pe
être que brièvement indiqué ici, est qu'u
sens de direction est clairement assigné aus
au développement atomique et intra-atomiqu

20. — Pour illustrer ce fait, il suffira
recourir à l'exemple déjà mentionné du co
portement des énergies solaires. La condens
tion électronique des atomes chimiques da
la photosphère du soleil dégage à chaq
seconde une gigantesque quantité d'énerg
qui rayonne, sans en revenir, dans l'espa
qui l'entoure. La perte est compensée, de l'i
térieur du soleil, par la formation d'héliu
à partir de l'hydrogène. L'énergie ainsi libér
provient de la masse des noyaux d'hydr
gène, qui, dans ce processus, se convertit po
une faible part (7 pour 1 000) en énergie éq
valente. Le processus de compensation
déroule donc aux dépens de l'énergie qui, o
ginairement, dans les noyaux d'hydrogèn
existe comme masse. Ainsi cette énergie,
cours de milliards d'années, lentement, ma
irréparablement, se transforme en radiatio
Une chose semblable se vérifie dans tous
processus radioactifs, soit naturels, soit ar
ficiels. Ainsi donc, au cœur même du mic
cosme, nous rencontrons aussi une loi c
indique la direction de l'évolution et qui
analogue à la loi de l'entropie dans le mac
cosme. La direction de l'évolution spontan
est déterminée du fait de la diminution
l'énergie utilisable dans la condensation él
tronique et dans le noyau de l'atome, et on
connaît pas encore jusqu'ici de processus
pourraient compenser ou annuler cette dép
dition grâce à la formation spontanée
noyaux de haute valeur énergétique.

C) L'univers et ses développements.

Dans l'avenir.

21. — Si donc l'homme de science, dé
chant son regard de l'état présent de l'u
vers, le tourne vers l'avenir, même le p
lointain, il se voit obligé à reconnaître, d
le macrocosme comme dans le microcos
le vieillissement du monde. Ainsi, même
quantités de noyaux atomiques apparemm
inépuisables perdent, au cours de millia

---

(1) La loi de l'entropie est le nom donné par le physicien Rodolphe Clausius à la fonction $s = f \frac{dQ}{T}$ dans laquelle d Q est la quantité de chaleur nécessaire pour qu'un corps puisse effectuer d'une manière réversible une transformation élémentaire, pendant laquelle on peut considérer le corps comme conservant une température absolument constante T. — L'entropie augmente quand le corps reçoit de la chaleur ; s'il en cède son entropie diminue.

Rodolphe Clausius (1822-1888) est un physicien allemand qui s'est surtout occupé des théories relatives à la chaleur des corps. Il a ramené les lois fondamentales de la chaleur à des lois mécaniques et introduit dans l'étude des transformations thermodynamiques la nouvelle fonction de l'entropie. Il a publié entre autres un livre intitulé : *Théorie mécanique de la chaleur.*

nées, de l'énergie utilisable et, pour par-
en images, la matière s'achemine vers
t d'un volcan éteint et scoriforme. Et l'on
peut s'empêcher de penser que si le cos-
présent, aujourd'hui tout palpitant de
mes et de vie, ne suffit pas, comme on
vu, à rendre raison de lui-même, encore
ıs sera-ce possible au cosmos sur lequel
, peut-on dire, passé l'aile de la mort.

le passé.

. — Qu'on tourne maintenant le regard
le passé. A mesure qu'on recule, la
ère se présente toujours plus riche d'éner-
libre et théâtre de plus grands boulever-
ents cosmiques. Ainsi, tout semble indi-
que l'univers matériel a pris, en des
os finis, un puissant élan initial, chargé
me il l'était d'une incroyable surabon-
e de réserves énergétiques en vertu des-
les, rapidement d'abord, puis avec une
eur croissante, il a évolué vers l'état
el.

— Aussi deux questions se présentent-
spontanément à l'esprit :

. — La science est-elle en mesure de dire
d ce puissant commencement du cosmos
ı lieu ? Et quel était l'état initial, pri-
, de l'univers ?

. — Les plus excellents experts de la
ique de l'atome, en collaboration avec les
nomes et les astrophysiciens, se sont
cés de faire la lumière sur ces deux dif-
s mais fort intéressants problèmes.

) Le commencement dans le temps.

. — Tout d'abord, dans sa recherche
citer quelques chiffres, sans autre pré-
on que d'exprimer un ordre de grandeur
l'évaluation de l'aube de notre univers,
-à-dire de son commencement dans le
s, la science dispose de plusieurs voies,
indépendantes l'une de l'autre, et pour-
convergentes. Nous les indiquons briè-
ent :

ignement des nébuleuses spirales ou galaxies.

— L'examen de nombreuses nébuleuses
les, exécuté en particulier par Edwin E.
ble à l'Observatoire du Mont-Wilson,
ıa à ce résultat significatif — quoique
éré de réserves — que ces lointains sys-
s de galaxies tendent à s'éloigner l'un
autre à une vitesse telle que l'intervalle
deux de ces nébuleuses spirales double
300 millions d'années environ. Si l'on
ourt d'un regard rétrospectif le temps de
ocessus de l' « Expanding Universe »(1),
oit conclure qu'il y a de 1 à 10 milliards
nées, la matière de toutes les nébuleuses
les se trouvait comprimée dans un espace
ivement restreint, quand commencèrent
rocessus cosmiques.

de la croûte solide de la terre.

— Pour calculer l'âge des substances
naires radioactives, des données très
oximatives sont fournies par la transmutation de l'isotope de l'uranium 238 en un isotope du plomb (RaG), de l'uranium 235 en actinium D (AcD) et de l'isotope du thorium 232 en thorium D (ThD). La masse d'hélium qui se forme ainsi peut servir de contrôle. Par cette voie, on arriverait à la conclusion que l'âge moyen des minéraux les plus anciens est au maximum de 5 milliards d'années.

L'âge des météorites.

29. — La méthode précédente, appliquée aux météorites pour calculer leur âge, a donné environ le même chiffre de 5 milliards d'années : résultat qui acquiert une importance particulière du fait qu'est communément admise par tous aujourd'hui l'origine interstellaire des météorites.

La stabilité des systèmes d'étoiles doubles et des amas d'étoiles.

30. — Les oscillations de la gravitation à l'intérieur de ces systèmes restreignent à nouveau leur stabilité — à l'instar du frottement des marées — dans les limites de 5 à 10 milliards d'années.

31. — Si ces chiffres peuvent provoquer l'étonnement, ils n'apportent pas toutefois, même au plus simple des croyants, un concept nouveau et différent de celui que lui ont appris les premiers mots de la *Genèse : In principio*, à savoir le concept de commencement des choses dans le temps. Ils donnent à ces mots une expression concrète et presque mathématique ; en même temps, il en jaillit un nouveau réconfort pour ceux qui partagent l'estime de l'apôtre à l'égard de cette Ecriture divinement inspirée, qui est toujours utile, *pour enseigner, pour reprendre, pour redresser, pour éduquer* (*II Tim.*, III, 16).

E) L'état et la qualité de la matière originelle.

32. — C'est avec la même application et une égale liberté d'enquête et de vérification qu'après la question de l'âge du cosmos, les savants ont affronté, dans leur audacieux génie, l'autre question signalée plus haut, et certainement plus ardue, celle qui concerne l'état et la qualité de la matière primitive.

33. — Selon les théories que l'on prend pour bases, les calculs ne diffèrent pas peu les uns des autres. Toutefois, les hommes de science s'accordent à retenir que, outre la masse, la densité, la pression et la température doivent aussi avoir atteint des proportions absolument énormes, comme on peut le voir dans le récent travail de A. Unsœld, directeur de l'Observatoire de Kiel (*Kernphysik und Kosmologie*, dans *Zeitschrift für Astrophysik*, 24. B., 1948, p. 278-305). C'est seulement dans ces conditions qu'on peut comprendre la formation des noyaux lourds et leur fréquence relative dans le système périodique des éléments.

34. — D'autre part, l'esprit avide de vérité insiste avec raison pour demander comment la matière a jamais pu arriver à un semblable état, si inconcevable pour notre commune expérience d'aujourd'hui, et pour rechercher ce qui l'a précédée. En vain attendrait-on une

Jnivers en expansion. — L'expression est en an-
dans le discours du Pape.

réponse des sciences de la nature, qui déclarent au contraire loyalement se trouver devant une énigme insoluble. Il est bien vrai que ce serait trop exiger de la science, de la nature, comme telle ; mais il est également certain que l'esprit humain versé dans la méditation philosophique pénètre plus profondément dans le problème.

35. — On ne peut nier qu'un esprit éclairé et enrichi par les connaissances scientifiques modernes, et qui envisage avec sérénité ce problème, est conduit à briser le cercle d'une matière totalement indépendante et autonome — parce que ou increéee ou s'étant créée elle-même — et à remonter jusqu'à un Esprit créateur. Avec le même regard limpide et critique, dont il examine et juge les faits, il y entrevoit et reconnaît l'œuvre de la Toute-Puissance créatrice, dont la vertu, suscitée par le puissant « Fiat » prononcé il y a des milliards d'années par l'Esprit créateur, s'est déployée dans l'univers, appelant à l'existence, dans un geste de généreux amour, la matière débordante d'énergie. Il semble, en vérité, que la science d'aujourd'hui, remontant d'un trait des millions de siècles, ait réussi à se faire le témoin de ce « Fiat lux » initial, de cet instant où surgit du néant, avec la matière, un océan de lumière et de radiations, tandis que les particules des éléments chimiques se séparaient et s'assemblaient en millions de galaxies.

36. — Il est certes vrai que les faits jusqu'ici constatés ne constituent pas un élément de preuve absolue en faveur de la création dans le temps, comme c'est le cas contraire des arguments tirés de la métaphysique et de la révélation, pour ce qui concerne la simple création, et de la révélation seule, s'il s'agit de la création dans le temps. Les faits relatifs aux sciences de la nature, auxquels Nous Nous sommes référé, attendent encore de plus grandes recherches et confirmations, et les théories fondées sur eux ont besoin de nouveaux développements et de nouvelles preuves pour offrir une base sûre à une argumentation qui est, comme telle, hors des sphères propres des sciences de la nature.

37. — Toutefois, il est à remarquer que des savants modernes, versés dans l'étude de ces sciences, estiment l'idée de la création de l'univers parfaitement conciliable avec leurs conceptions scientifiques et qu'ils y sont même plutôt conduits spontanément par leurs recherches ; alors qu'il y a encore quelques dizaines d'années une telle « hypothèse » était repoussée comme absolument inconciliable avec l'état présent de la science. En 1911, le célèbre physicien Svante Arrehnius déclarait encore que « l'opinion que quelque chose puisse naître de rien est en contradiction avec l'état présent de la science, selon laquelle la matière est immuable ». (*Die Vorstellung vom Weltgebaüde im Wandel der Zeiten,* 1911, p. 362.) De même, elle est de Plate cette affirmation : « La matière existe. Rien ne naît de rien : en conséquence, la matière est éternelle. Nous ne pouvons admettre la création de la matière. » (*Ultramontane Weltanschauung und moderne Lebenskunde,* 1907, p. 55.)

38. — Combien différent, et plus fidèle refl de visions immenses, est au contraire le la gage d'un savant moderne de premier ordı sir Edmund Whittaker, académicien pon fical, quand il traite des recherches, do Nous parlions plus haut, sur l'âge du monde « Ces différents calculs convergent vers conclusion qu'il y eut une époque, il y a ı milliard ou dix milliards d'années, ava laquelle le cosmos, s'il existait, existait so une forme totalement différente de tout qui nous est connu : aussi cette époq représente-t-elle l'ultime limite de la scienc Nous pouvons peut-être, sans impropriét nous référer à elle comme à la création. El fournit un arrière-plan en harmonie avec vision du monde, suggérée par l'éviden géologique, selon laquelle tout organisı existant sur la terre a eu un commenceme dans le temps. Si ce résultat devait être co firmé par des recherches ultérieures, il pou rait bien se faire qu'il soit considéré comı la plus importante découverte de not époque, puisqu'il représente un changeme fondamental dans la conception scientifiq de l'univers, semblable à celui qui résulta, y a quatre siècles, de l'œuvre de Copernic. (*Space and Spirit,* 1946, p. 118-119.)

Conclusion.

39. — Quelle est donc l'importance de science moderne vis-à-vis de la preuve l'existence de Dieu tirée de la mutabilité cosmos ? Grâce à des investigations préci et détaillées dans le macrocosme et le mic cosme, elle a élargi et approfondi consi rablement les bases d'expérience sur l quelles se fonde l'argument et d'où l'on co clut à l'existence d'un *Ens a se,* immual par nature. En outre, elle a suivi le cours la direction des développements cosmiqu et, comme elle en a entrevu le terme fat de même a-t-elle indiqué que leur comm cement se situe il y a quelque cinq millia d'années : elle confirmait ainsi, avec le car tère concret propre aux preuves physiqu la contingence de l'univers et la déducti fondée que vers cette époque le cosmos sorti de la main du Créateur.

40. — Ainsi, création dans le temps ; pour cela, un Créateur ; et par conséque Dieu ! Le voici donc — encore qu'implic et imparfait — le mot que Nous demandi à la science et que la présente générat humaine attend d'elle. C'est le mot qui sur de la considération mûre et sereine d'un s aspect de l'univers, à savoir de sa mutabili mais il suffit déjà pour que l'humanité enti sommet et expression rationnelle du mac cosme et du microcosme, prenant conscie de son sublime Auteur, se sente sa ch dans l'espace et dans le temps, et tomb à genoux devant sa souveraine Majesté, co mence à en invoquer le nom : « Dieu, fo et soutien du monde — Toujours immua en vous-même — Qui, par la marche soleil — Réglez la succession des temps (première strophe de l'hymne *Rerum, D tenax vigor,* de l'Office de None).

41. — La connaissance de Dieu, uni Créateur, commune à beaucoup de sava modernes, est certainement l'extrême lin

laquelle peut arriver la raison naturelle ; ais elle ne constitue pas — comme vous savez bien — l'ultime frontière de la rité. De ce même Créateur, que la science ncontre sur son chemin, la philosophie, et us encore la révélation — collaborant harpnieusement parce que toutes trois instruents de la vérité et comme des rayons d'un ème soleil, — contemplent la substance, voilent les contours, décrivent les traits. r-dessus tout, la révélation en rend la préace comme immédiate, vivifiante, pleine amour : c'est celle que le simple croyant le savant expérimentent dans l'intime de ır cœur, quand ils répètent avec assurance concises paroles de l'antique Symbole des ôtres : *Je crois en Dieu, le Père tout-puisnt, Créateur du ciel et de la terre !*

42. — Aujourd'hui, après tant de siècles civilisation — parce que siècles de relion, — il ne s'agit plus de découvrir Dieu ur la première fois : il importe bien plutôt le connaître comme Père, de le révérer mme Législateur, de le craindre comme ge ; il est urgent, pour le salut des nations, qu'elles en adorent le Fils, le Rédempteur plein d'amour des hommes, et qu'elles se plient aux suaves impulsions de l'Esprit, fécond Sanctificateur des âmes.

43. — Cette persuasion, à laquelle la science fournit ses premiers éléments, est couronnée par la foi : celle-ci pourra, en vérité, si elle est toujours plus enracinée dans la conscience des peuples, apporter un facteur fondamental de progrès au déroulement de la civilisation.

44. — C'est une vision du tout — du présent comme de l'avenir, de la matière comme de l'esprit, du temps comme de l'éternité, — qui, illuminant les esprits, épargnera aux hommes d'aujourd'hui une longue nuit de tempête.

45. — C'est cette foi qui Nous fait en ce moment élever vers Celui que Nous venons d'appeler Force, Immuable et Père, cette fervente supplication pour tous ses fils, confiés à Notre garde : Dispensez-nous la lumière le soir, afin que notre vie ne s'éteigne jamais (*loc. cit.*) : lumière pour la vie du temps, lumière pour la vie éternelle.

e discours du Saint-Père au Front de la famille t aux Associations des familles nombreuses (28. 11. 51) (1

Dans l'ordre de la nature, parmi les instiions sociales, il n'y en a aucune qui soit us à cœur à l'Eglise que la famille. Le Christ élevé à la dignité de sacrement le Mariage, i en est comme la racine. La famille a tours trouvé et trouvera toujours dans l'Eglise e défense, une protection, un appui, en tout qui regarde ses droits inviolables, sa erté, l'exercice de sa haute fonction.

Aussi Nous éprouvons, chers Fils et Filles, e joie spéciale à souhaiter la bienvenue ns Notre demeure au Congrès du « Front la famille et des familles nombreuses », et vous exprimer Notre satisfaction pour vos orts vers les buts que vous poursuivez et s vœux paternels pour leur heureux succès.

Un mouvement familial comme le vôtre, i s'emploie à réaliser pleinement dans le uple l'idéal de la famille chrétienne, ne ut manquer, sous l'impulsion de la force térieure qui l'anime et des nécessités des pulations mêmes au milieu desquelles il vit se développe, de se mettre au service de ce ple but qui forme l'objet de vos soins : nfluence à exercer sur la législation dans le ste domaine qui, indirectement ou directeent, touche la famille ; la solidarité entre familles chrétiennes, la culture chrétienne la famille. Ce troisième objet est fondaental, les deux premiers doivent concourir le seconder et à le promouvoir.

Nous avons souvent, et dans les occasions les plus diverses, parlé en faveur de la famille chrétienne, et, dans la plupart des cas, pour venir à son secours ou pour y appeler les autres, pour la sauver des plus graves misères. Par-dessus tout, pour la secourir dans les malheurs de la guerre. On était bien loin d'avoir réparé pleinement les dommages causés par le premier conflit mondial lorsque la seconde conflagration, plus terrible encore que la première, est venue y mettre le comble. Il faudra encore beaucoup de temps et beaucoup d'efforts de la part des hommes, et encore une plus grande assistance divine, avant que les profondes blessures que les deux guerres ont portées à la famille commencent à se cicatriser convenablement. Un autre mal, dû, lui aussi, aux guerres dévastatrices, mais, en outre, conséquence de la surpopulation et de singulières tendances ineptes ou intéressées, c'est la crise des logements. Tous ceux qui, législateurs, hommes d'Etat, membres d'œuvres sociales, s'efforcent d'y porter remède, accomplissent, même indirectement, un apostolat de première valeur. Il faut dire la même chose de la lutte contre le fléau du chômage, pour la réglementation d'un salaire familial suffisant, pour que la mère ne soit pas obligée, comme il arrive trop souvent, à chercher du travail hors de sa maison, mais puisse se consacrer principalement à son mari et ses enfants. Travailler en faveur de l'école et de l'éducation religieuse,

(1) Traduction sur le texte italien de *l'Osservatore Romano* 29 novembre 1951.

voilà une précieuse contribution au bien de la famille, et encore y développer un naturel de bon aloi et une simplicité de manières, renforcer les convictions religieuses, développer autour d'elle une ambiance de pureté chrétienne, capable de la délivrer des influences délétères du milieu et de toutes excitations malsaines, qui favorisent le désordre des passions dans l'âme de l'adolescent.

Mais il y a un malheur encore plus profond, dont il faut préserver la famille, c'est l'esclavage avilissant auquel la réduit une mentalité qui tend à en faire un simple organisme au service de la communauté sociale dans le but de procréer pour elle une masse suffisante de « matériel humain ».

N'oublions pas un autre malheur qui menace la famille, non pas seulement d'hier, mais depuis longtemps, et qui, néanmoins, croissant aujourd'hui à vue d'œil, peut devenir funeste parce qu'il l'attaque jusque dans sa source, Nous voulons parler du bouleversement de la morale conjugale dans toute son étendue.

Nous avons, au cours de ces dernières années, saisi toutes les occasions pour énoncer l'un ou l'autre point essentiel de cette morale, et, plus récemment, pour la définir dans son ensemble, non seulement en réfutant les erreurs qui la corrompent, mais encore en en démontrant positivement le sens, le rôle, l'importance, la valeur pour le bonheur des époux, des enfants et de toute la famille, en vue de la stabilité et du plus grand bien social du foyer domestique jusqu'à l'Etat et l'Eglise elle-même.

Au centre de cette doctrine, le mariage est apparu comme une institution au service de la vie. En étroite liaison avec ce principe, Nous avons, suivant l'enseignement constant de l'Eglise, exposé une thèse qui est un des fondements essentiels, non seulement de la morale conjugale, mais encore de la morale sociale en général, à savoir que l'attentat direct à la vie humaine innocente, entrepris comme moyen d'arriver à un but — dans le cas présent, dans le but de sauver une autre vie, — n'est pas permis.

La vie humaine innocente, en quelque condition qu'elle se présente, est soustraite, dès le premier moment de son existence, à toute attaque directe volontaire. Ceci est un droit fondamental de la personne humaine, d'une valeur générale dans la notion chrétienne de la vie, qui vaut aussi bien pour la vie encore cachée dans le sein de la mère que pour la vie déjà éclose en dehors d'elle et aussi bien contre l'avortement direct que contre le meurtre direct de l'enfant avant, pendant ou après l'enfantement. Quelque fondée que puisse être la distinction entre les différents moments du développement de la vie déjà née ou pas encore née au regard du droit profane ou ecclésiastique, et de certaines conséquences civiles et pénales selon la loi morale, il s'agit dans tous ces cas d'un grave et coupable attentat à la vie humaine inviolable.

Ce principe vaut pour la vie de l'enfant comme pour celle de la mère. Jamais et en aucun cas l'Eglise n'a enseigné que la vie de l'enfant doive être préférée à celle de la mè[re]. C'est une erreur que de poser la question av[ec] cette alternative : ou la vie de l'enfant ou [la] vie de la mère. Non ; ni la vie de la mère [ni] celle de l'enfant ne peut être soumise à [un] acte de suppression directe. D'un côté com[me] de l'autre, il ne peut y avoir qu'une seule e[xi]gence : faire tous les efforts pour sauver [la] vie de tous les deux, de la mère et de l'[en]fant. (Cf. PIE XI, Encyclique *Casti connub[ii]* 31 décembre 1930. *Acta Apostolicae Sedis*, v[ol.] XXII, p. 562-563.)

C'est une des plus belles et des plus nob[les] aspirations de la médecine que de cherch[er] toujours de nouveaux moyens pour conser[ver] la vie de l'un et de l'autre. Si, malgré t[ous] les progrès de la science, il reste encore, [et] il restera dans l'avenir, des cas où l'on do[it] compter avec la mort de la mère, lorsq[ue] celle-ci veut conduire jusqu'à la naissance [la] vie qu'elle porte en elle et ne pas la détru[ire] en violant un commandement de Dieu : « [Tu ne] pas tuer », il ne reste à l'homme qui, jusqu['au] dernier moment, s'efforcera d'aider et [de] sauver, qu'à s'incliner avec respect devant [les] lois de la nature et les dispositions de [la] divine Providence.

Mais — objectera-t-on, — la vie de la mè[re], principalement celle d'une mère de fam[ille] nombreuse, est d'un prix incomparablem[ent] supérieur à celle d'un enfant qui est enc[ore] à naître. L'application de la théorie de [la] mise en balance des valeurs au cas qui n[ous] occupe actuellement a déjà trouvé un é[cho] logue dans les discussions juridiques. [La] réponse à cette douloureuse question n'est [pas] difficile. L'inviolabilité de la vie d'un in[no]cent ne dépend pas de sa plus grande [ou] moindre valeur. Depuis plus de dix [ans] l'Eglise a déjà formellement condamné [le] meurtre de la vie estimée « sans valeur » [et] qui connaît les tristes antécédents qui [ont] provoqué cette condamnation, qui est capa[ble] de peser les funestes conséquences auxque[lles] on arriverait, si on voulait mesurer l'intan[gi]bilité de la vie innocente d'après sa vale[ur,] saura parfaitement apprécier les motifs [qui] ont conduit à cette disposition.

Du reste, qui pourrait juger avec certit[ude] laquelle de ces deux vies est en réalité la p[lus] précieuse ? Qui pourrait savoir quel chem[in] suivra cet enfant et à quelle hauteur po[ur]ront s'élever ses œuvres et sa perfection ! [On] compare ici deux grandeurs et l'âme des d[eux] reste parfaitement inconnue.

Nous voudrions, à ce propos, citer [un] exemple, qui est peut-être connu de plusie[urs] parmi vous, mais qui ne perd pas pour c[ela] sa valeur suggestive ; il remonte à 19[..] Vivait à cette époque une jeune dame, [de] noble famille et de sentiments plus nol[bles] encore, mais frêle et délicate de santé. D[ans] son adolescence, elle avait été malade d'[une] petit pointe de pleurite, qui paraissait gué[rie;] lorsque au contraire, après avoir contracté [un] heureux mariage, elle sentit s'épanouir d[ans] son sein une nouvelle vie, elle ressentit a[us]sitôt un malaise physique qui consterna [les] deux savants médecins qui veillaient avec [une] tendre sollicitude sur sa santé. L'affection [de] cette pointe de pleurite, cet ancien foyer c[...]

é, s'était réveillé ; d'après leur jugement, i'y avait pas de temps à perdre si on vou- sauver cette charmante femme, on devait voquer, sans le moindre délai, l'avorte- nt thérapeutique. Déjà le mari avait com- s la gravité du cas et déclaré qu'il consen- à cette pénible opération. Mais lorsque le ticien, avec tous les égards, lui fit part de décision des médecins, en la conjurant de remettre à leur jugement, elle répondit c une grande fermeté : « Je vous remercie vos charitables conseils, mais je ne puis primer la vie de mon enfant ! Je ne le ıx, je ne le puis pas ! Je le sens déjà pal- er dans mon sein. Il a le droit de vivre, il nt de Dieu et doit connaître Dieu pour mer et jouir de lui. » Le mari, à son tour, pria, la supplia, l'implora ; elle demeura exible et attendit avec sérénité l'événe- nt. Une fille naquit régulièrement, mais sitôt après la santé de la mère se mit empirer. Le foyer s'étendait dans le imon, l'affaiblissement allait grandissant. ıx mois après, elle était à toute extrémité ; revit sa petite fille, dont la santé se déve- pait grâce aux soins d'une robuste nour- , sur ses lèvres passa un doux sourire, elle expira paisiblement. Quelques années s tard, on pouvait spécialement remarquer, s un Institut religieux, une jeune reli- ıse, toute dévouée aux soins et à l'éduca- de l'enfance abandonnée qui, avec des x remplis d'amour maternel, se penchait les enfants malades, comme pour leur ner la vie. C'était elle, la fille du sacrifice, aujourd'hui, avec son grand cœur, répan- tant de bienfaits sur ces enfants aissés. L'héroïsme de la mère courageuse 'ait pas été vain (cf. ANDRÉ MAJOCCHI, *bistori e forbici*, 1940, p. 21 et suivantes). alors, Nous demandons : le sens chrétien, même purement humain, aurait-il disparu point de ne plus savoir comprendre l'ho- uste sublime de la mère et l'action visible a Providence divine qui de cet holocauste naître un pareil fruit ?

ous avons à dessein toujours employé pression « attentat *direct* à la vie de l'in- ent », « meurtre *direct* ». Parce que si, par nple, pour sauver la vie de la future mère, ependamment de son état de grossesse, intervention chirurgicale ou autre appli- on thérapeutique s'imposait d'urgence, aurait comme conséquence accidentelle, ement cherchée ni voulue, la mort du ıs, cet acte ne pourrait plus être appelé attentat *direct* à la vie innocente. Dans conditions, l'opération peut devenir per- , comme d'autres interventions médicales laires, étant toujours entendu qu'il s'agit intérêt de première valeur, comme serait e, et qu'il n'y ait aucune possibilité de la ettre après la naissance de l'enfant ni de urir à un autre moyen efficace.

nsi donc, puisque le premier devoir du iage est d'être au service de la vie, Notre cipale approbation et Notre paternelle tude s'adressent à ces vaillants époux qui, l'amour de Dieu et se confiant en élèvent courageusement une nombreuse lle.

D'autre part, l'Eglise sait considérer avec sympathie et compréhension les difficultés réelles de la vie conjugale à notre époque. C'est pourquoi dans Notre dernière allocution sur la morale conjugale Nous avons affirmé la légitimité, et en même temps les limites — bien larges, en vérité, — d'une régulation des naissances, qui, contrairement à ce qu'on appelle « le contrôle des naissances », est compatible avec la loi de Dieu. On peut même espérer (mais dans cette matière l'Eglise se fie naturellement au jugement de la science médicale) que celle-ci réussira à donner à cette méthode permise une base suffisamment sûre, et les plus récentes informations semblent confirmer cette espérance.

Du reste, pour vaincre les multiples épreuves de la vie conjugale, le secours vient surtout de la foi vivante et de la fréquentation des sacrements, d'où jaillissent des torrents de courage, et ceux qui vivent hors de l'Eglise peuvent difficilement se faire une idée nette de sa puissance. Et c'est par cet appel à ces divins secours que Nous voulons terminer Notre allocution. A vous aussi, chers Fils et Filles, il pourrait arriver un jour ou l'autre de sentir faiblir votre courage sous la violence de la tempête déchaînée autour de vous, et plus dangereusement encore dans l'intérieur de la famille, sous l'influence des doctrines dévastatrices de l'idée saine et normale du mariage chrétien. Ayez confiance ! Les énergies de la nature, et surtout celles de la grâce dont le Seigneur a enrichi vos âmes dans le sacrement de Mariage, sont un rocher inébranlable contre lequel se briseront les vagues impuissantes d'une mer déchaînée. Et si les drames de la guerre et de l'après-guerre ont porté au mariage et à la famille des blessures qui saignent encore, cependant, même en ces années, la fidélité constante et la ferme persévérance des époux et l'amour maternel prêt à d'indicibles sacrifices ont remporté en d'innombrables cas de vrais et splendides triomphes.

Poursuivez donc courageusement votre travail, confiants dans l'aide divine. En gage de cette aide, Nous vous accordons de tout cœur, à vous et à vos familles, Notre Bénédiction apostolique.

— *A la gloire de Marie. Origine et histoire des religieuses Maristes*, par le R. P. DE ROUVRAY. — Vol. 12 × 19 cm., 286 pages, 390 francs. Collection « Les grands Ordres monastiques, XXXVII ». Bernard Grasset, Paris.

Un livre justifiant bien son titre. D'abord, quelques chapitres sur le lieu de naissance, Coutouvre ; et sur l'enfance et l'adolescence de la future fondatrice des religieuses Maristes, Jeanne-Marie Chavoin (née le 29 août 1786) ; enfin sur les frères Colin, surtout sur l'abbé Jean-Claude, fondateur des Pères Maristes. Puis vient le récit des débuts de la fondation de la Congrégation des religieuses Maristes, à Cerdon, en 1824 ; celui de leur transfert au Bon-Repos, près de Belley. La Congrégation ira se développant dans le Lyonnais, à Meximieux (1835), à Lyon (1836), en Angleterre (1858), en Belgique, et jusqu'en Océanie. La Mère fondatrice mourut au couvent de Jarnosse, non loin de Coutouvre, le 30 juin 1858 ; le fondateur lui survivrait dix-sept ans encore († 15 novembre 1875) pour assurer à la fois la solidité, la formation et les développements de la famille religieuse, leur œuvre commune, pour la plus grande gloire de Marie.

Les trois canonisations du 21 octobre 195

Le dimanche 21 octobre 1951 a eu lieu à la basilique Saint-Pierre la cérémonie de canonisation de trois bienheureux italiens qui ont illustré la vie religieuse : Antoine-Marie Gianelli, François-Xavier-Marie Bianchi et Ignace de Laconi (1). *Au cours de la messe, le Saint-Père a prononcé l'homélie rituelle en latin, et le samedi suivant 20 octobre, recevant les pèlerins de la canonisation, le Pape leur a adressé la parole en italien. Voici la traduction de ces deux discours :*

I. — Homélie « Laetamur » en l'honneur des SS. Gianelli, Bianchi, Ignace de Laconi (21.10.51)[2]

VÉNÉRABLES FRÈRES, CHERS FILS,

C'est pour Nous une grande joie que d'avoir pu aujourd'hui élever aux honneurs suprêmes de la sainteté trois bienheureux du ciel qui, tout en différant beaucoup entre eux par la dignité de leur Ordre et par leurs fonctions, brillent cependant de la même gloire immortelle.

Nous désirons maintenant mettre en lumière les magnifiques qualités d'âme de chacun de ces héros, avec l'espoir d'attirer doucement tous les hommes à marcher courageusement sur leurs traces.

Antoine-Marie Gianelli, doué naturellement d'une riche nature, l'enrichit des dons de la grâce et des progrès de la science et de la vertu, si bien que, dès sa jeunesse, on put présager qu'il parviendrait à un haut degré dans la sainteté et qu'il produirait les meilleurs fruits de salut. Elevé au sacerdoce, il passa de longues années à éduquer, comme maître et comme directeur, de jeunes clercs dont le développement faisait l'espoir de l'Eglise, plus remarquable à leurs yeux par l'exemple de sa sainteté que par l'autorité de son magistère. Chargé ensuite d'une très grande paroisse à Chiavari, il se dévoua tout entier au salut des âmes. Sa charité envers les pauvres, les malheureux et les malades le fit appeler le père de tous ; son zèle courageux et infatigable, un « homme de fer ».

Ensuite, la dignité épiscopale qui lui fut confé ayant ouvert un champ plus vaste à son activi il s'y montra rempli de sagesse et de vertu, n moins que de prudence dans les affaires, pruden acquise par l'expérience. Il s'appliqua à former s jeunes clercs à la piété et à la discipline, à dirig ses prêtres, à les gouverner et à les pousser d'u façon salutaire et active vers toutes les bonn œuvres ; il entreprit lui-même les saintes prédi tions au peuple, qu'on désigne sous le nom missions, ou il en fit prêcher le plus souvent possil par ses collaborateurs ; le tout avec un gra succès. Par-dessus tout, il eut à cœur que tous, milieu des temps troublés que l'on travers entraînés par son exemple, restent très attach au Saint-Siège.

Il fut en outre le fondateur d'une Congrégati de religieuses, dont le but était d'élever chréti nement la jeunesse et de soigner les malades les vieillards dans les hôpitaux et les hospices av cette bonté qu'inspire la charité chrétienne. A fin, ceux qui le voyaient tellement accablé fatigué le reprenaient doucement et il leur rép dait que le prêtre n'avait que deux lieux de rep la tombe pour son corps et le paradis pour s âme.

François-Xavier Bianchi ne lui fut pas disse blable en ce qui concerne la charité et le z apostolique. Né à Arpino de parents honorab et honnêtes, il eut tellement à cœur depuis enfance de garder immaculé si soigneusement si religieusement le lis de sa viginité qu'il all jusqu'à flageller son corps tendre et innocent, seulement pour le plier à l'obéissance, à la rai et à la volonté divine, mais aussi pour expier son sang, lui non coupable, les fautes d'autru

Poussé par la recherche et le zèle de la per tion évangélique et, sous une inspiration div il désirait par-dessus tout dire adieu aux j vaines et passagères de cette vie terrestre et consacrer complètement au service de Dieu permet de jouir et d'être inondé de joies qui finiront jamais. Malgré l'opposition de ses par et en dépit de grandes difficultés matérielles réussit, éclairé par une céleste lumière et nanti secours de Dieu, à vaincre et à surmonter tous obstacles. Il entra finalement dans l'Institut Clercs Réguliers de Saint-Paul et il mena dès une vie plus angélique qu'humaine. Sa soumis aux règles de cet Institut religieux était touj prompte, active et joyeuse : il refrénait durem et foulait aux pieds les convoitises et les pla du corps afin de donner plus de facilité à son de s'élever aux choses d'en-haut ; il se liv volontairement et de grand cœur aux macérat corporelles et, ce qui est le plus important, il si étroitement et si continuellement uni à Dieu n'avait pas de plus ardent désir ni de plus gra joie que de passer à genoux devant le tabern de longues mais très douces heures dans l'a ration. Aussi la renommée de sa sainteté s'éte tellement que tant les plus humbles que les sonnages les plus élevés en dignité venaient n breux vers lui pour lui ouvrir leur conscienc recevoir de lui des directions, des exemples et encouragements pour bien vivre. Il n'est donc étonnant qu'on lui ait donné ce titre honori

---

(1) Antoine-Marie Gianelli est né en Ligurie, le 12 avril 1789. Devenu prêtre, il se distingua comme missionnaire et comme prédicateur populaire ; il enseigna aussi la rhétorique dans les Petits Séminaires de Gênes et de Chiavari, où il fonda, en 1829, la Congrégation des *Figlie di Maria Santissima dell' Orto*, dont les activités sont consacrées à l'éducation de la jeunesse féminine et aux soins des malades (Italie, Amérique du Sud, Asie, Jérusalem). Le bienheureux Gianelli devint évêque de Bobbio en 1838. Il mourut à Plaisance le 7 juin 1846. Il avait été béatifié par Pie XI le 19 avril 1925.

François-Xavier-Marie Bianchi naquit à Arpino en Campanie le 2 décembre 1743. Entré dans l'Ordre des Barnabites, il se distingua à Naples au service des œuvres de charité où il déploya un zèle surnaturel très remarqué. Il mourut le 31 janvier 1815 à la suite d'une pénible maladie qu'il supporta avec un courage exemplaire durant de nombreuses années. Le Bienheureux avait été béatifié par Léon XIII le 22 janvier 1893.

Ignace de Laconi naquit le 17 décembre 1701 dans la petite ville de Laconi, en Sardaigne. Il entra comme Frère lai dans l'Ordre des Capucins, où il passa sa vie d'abord dans les différents couvents de Sardaigne, puis, enfin, à Cagliari, où il remplit pendant trente-sept ans les fonctions de Frère quêteur. Connu de tous dans cette ville de Cagliari, il avait surtout conquis l'estime de la jeunesse. Le Fr. Ignace accomplit de nombreux miracles durant sa vie. Il mourut le 11 mai 1781 et fut béatifié par Pie XII le 16 juin 1940.

(2) Traduit du texte latin dans *l'Osservatore Romano* des 22-23 octobre 1951.

d'homme de conseil » ni qu'il ait pu, avec la râce de Dieu, opérer tant de conversions, pousser diriger dans les voies de la perfection chrétienne vec tant de sagesse ceux qui étaient déjà entrés ans le chemin de la vertu. C'est pourquoi il avait éjà recueilli, lorsqu'il arriva à la fin de sa vie, ne abondante et surnaturelle moisson de mérites ; la récompense de son existence ici-bas, incomarablement supérieure à toute espérance terrestre, it la béatitude céleste qui lui donne de jouir ernellement de Dieu, ce Bien souverain et infini.

A ces deux héros de la sainteté, s'ajoute un oisième, Ignace de Làconi, qui, né dans un pauvre llage, vécut toujours dans l'humilité par sa contion et sa vie, marcha cependant d'un pas chaque ur plus rapide vers la perfection évangélique.

L'île de Sardaigne fut sa patrie, une cabane abritait, le dur travail des champs le nourrissait ès frugalement. Sa pieuse mère le consacra t-on, dès avant sa naissance, au saint patriarche Assise et, en grandissant, il s'efforça lui-même, algré de grandes difficultés, d'être fidèle à ce eu. Enfin, le jour vint où il put revêtir la bure istère des Capucins. Il en ressentit une telle joie ie, depuis lors, toujours on le vit la face rayonante. Cette joie surnaturelle était le reflet, semable à celui de la lumière dans un miroir, du pos intime, de la paix, de la sérénité de son ne et le tout était entretenu par la grâce de Dieu ec qui il était intimement et continuellement uni. s travaux même longs et pénibles lui paraisient légers ; l'obéissance due à ses supérieurs ujours facile ; les mortifications corporelles, paris cruelles, lui étaient une joie et une douceur ; fin, tout ce qui lui arrivait, agréable ou pénible, ait accueilli avec le calme d'une volonté toute nfiante en Dieu et s'appuyant sur son bon plaisir. orsqu'il parcourait les villes, les villages, les rmes, en demandant humblement l'aumône de orte en porte, son âme ne restait point attachée cette terre que seuls foulaient ses pieds, mais e était fixée au ciel ; les anges, ses compagnons route, étaient les interlocuteurs de cet ange vêtu d'un corps humain. Sa vue seule était un emple salutaire pour tous ; à l'entendre parler s choses de Dieu, tous les cœurs étaient ravis tellement touchés qu'ils se sentaient enflammés désir d'entrer ou de progresser dans le chemin la vertu. Lorsqu'il priait à genoux devant utel — ce qui était d'ailleurs son plus grand nheur, sa plus grande joie, — son visage deveit éclatant de lumière et il présentait à ceux qui voyaient un spectacle plus digne du ciel que de terre. Cette haute sainteté eut sa récompense ême ici-bas dans les miracles extraordinaires qu'il complit par le secours de Dieu. Beaucoup de alades graves recouvrèrent par lui la santé et, de us, il eut une telle influence pour les attirer à la rtu qu'ils consacrèrent tout le reste de leur vie au rvice de Dieu et à l'acquisition du bonheur éternel.

Vous avez, vénérables Frères et chers Fils, en ce de vous trois saints du ciel à qui il Nous été donné aujourd'hui de conférer cet honneur blime. Il est donc permis à tous, quelle que soit ir condition humble, moyenne ou supérieure, de ouver en eux des remarquables exemples qu'ils ivent imiter avec soin dans la conduite et l'actié. Appuyés sur le secours divin, Nous les invins à le faire ; ils auront ici-bas une consolation e personne ne pourra leur ôter ; ils auront au l une récompense, la vie bienheureuse qui aura point de fin. *Amen.*

2. — *Discours « Tre figure » sur la vie et les exemples des trois bienheureux nouvellement canonisés* (1)

(23. 10. 51)

Trois figures d'apôtres ont été offertes hier par l'Eglise à l'admiration et à la vénération des fidèles. Si on ne regardait que les événements extérieurs de leur vie, les traits visibles de leur physionomie, on les jugerait bien différents : un évêque dévoré du zèle apostolique, un religieux humaniste tout entier appliqué au soin des âmes, un Frère convers qui consacre la plus grande partie de sa vie à mendier de porte en porte pour subvenir aux besoins de son couvent. L'appréciation du bien spirituel que tous les trois ont fait, Nous amènerait à conclure que ce n'est pas l'état spécial de vie et de profession ni le mode d'activité qui font l'apôtre puissant, fécond, conquérant comme le furent ces trois Saints et aussi un bon nombre de ceux et de celles qu'au cours de ces dernières années, Nous avons élevés à la gloire des autels.

Et, cependant, il faut bien qu'il y ait aussi en eux des caractères communs qui renferment le secret de leur influence apostolique. Or, l'étude de leurs biographies met surtout en relief le renoncement à toute affection trop naturelle et à tout amour-propre ; l'intimité avec Dieu dans la contemplation habituelle, même au milieu des occupations les plus disparates et les plus nombreuses ; le dévouement au salut et à la sanctification du prochain.

Ces caractères, même dans la plus grande diversité de leurs manifestations, se découvrent en chacun des trois nouveaux saints : Le Capucin Ignace de Laconi, le Barnabite François-Xavier Bianchi, l'évêque Antoine-Marie Gianelli.

Saint Ignace de Laconi.

Cadet d'une pauvre famille d'agriculteurs de Sardaigne, complètement ignorant des lettres humaines, grandi au milieu des travaux de la terre, pieux d'une piété sans doute exceptionnelle, mais simple et sans affectation, François-Ignace-Vincent Peïs, bien longtemps avant de devenir Fr. Ignace, pratiqua par amour de Jésus crucifié de grandes mortifications, tout en continuant à vivre au milieu des siens sa vie de paysan. A plusieurs reprises, cependant, l'appel de Dieu s'était fait entendre. Sa mère, semble-t-il, avait promis de le consacrer au service du Seigneur dans la famille de saint François et lui-même s'y était engagé au moment d'un danger. Cependant, il tarda à exécuter son vœu et ce ne fut qu'à l'âge de 20 ans qu'il prit sa résolution, mais alors elle est définitive et triomphe de tous les obstacles, de même qu'est total son renoncement à toute affection terrestre.

Il est contemplatif à sa façon. Déjà, encore enfant, il s'arrachait à la compagnie et aux clameurs de ses compagnons avec cette seule réflexion : « Il vaut mieux que j'aille à l'église. » L'église avait pour lui l'attrait irrésistible de l'aimant et souvent on le vit, à l'aube, agenouillé devant la porte de l'église paroissiale en attendant qu'on l'ouvrît.

Dans la vie religieuse, son recueillement continu

(1) Traduit du texte italien dans *l'Osservatore Romano* du 24 octobre 1951.

est favorisé de communications célestes, spécialement de la part de la Très Sainte Vierge qu'il aime avec une dévotion naïve et filiale. Le silence et le calme du noviciat, puis du couvent, où il est employé très modestement, d'abord comme aide au travail de la laine, puis comme cuisinier et dépensier, lui rendent ce recueillement plus facile. Mais, après environ vingt ans de vie retirée, le voici quêteur, parcourant tous les jours, de maison en maison, les rues de la ville et les champs de la campagne, pour demander l'aumône et subvenir aux besoins de sa communauté.

Combien sont nécessaires une étroite union de l'âme avec Dieu et une profonde contemplation habituelle pour ne pas se laisser distraire un instant par le contact avec le monde et ses soucis temporels ! C'est précisément ce recueillement qui gagne au Fr. Ignace, malgré un aspect extérieur peu attrayant, la sympathie et, ensuite, la vénération de toutes les classes de la société. Sa parole est accueillie comme un oracle ; beaucoup recourent à ses prières et à celles-ci Dieu répond souvent par des prodiges. Il n'a pas besoin d'autre éloquence ; celle qui va droit au cœur du Tout-Puissant lui suffit et son apostolat, pendant quarante ans, produit des fruits qui pourraient être enviés par beaucoup de prédicateurs en renom.

Saint François-Xavier Bianchi.

Bien différent est saint François-Xavier-Marie Bianchi. Né et élevé dans l'aisance, solidement instruit et délicatement cultivé, il a tout ce qui peut rendre un jeune homme aimable et plaisant, et son innocence lui eût gagné l'affection de tous, si au contraire elle ne lui avait valu la moquerie et l'hostilité de certaines personnes dont la mauvaise conduite et les conversations déshonnêtes offensaient sa conscience délicate. Ce fut par une sorte de miracle qu'il passa indemne à travers cette fournaise. Son cœur appartient déjà à Dieu, il est résolu de se donner à lui ; mais, tandis qu'Ignace de Laconi, après quelque hésitation, tranche d'un seul coup ses liens, lui ne se libère que progressivement, lentement de l'attachement naturel à la famille, aux études profanes, à certaines petites satisfactions innocentes qui s'opposent à la mortification religieuse totale, vers laquelle il tendra graduellement, mais sans arrêt, jusqu'à ce que la main de Dieu le dépouille complètement de tout ce qui pourrait encore rester en lui de sensible dans les plus saintes affections. Il avance courageusement et Dieu le soutient en le purifiant dans le creuset de la souffrance, souffrance du corps, de l'esprit et du cœur, mais souffrance acceptée, aimée, embrassée ? Lui aussi est un contemplatif, mais bien différent du Capucin mendiant ; il semble qu'à personne mieux qu'à lui puisse s'appliquer la parole de l'*Imitation* du Christ : « *Cella continuata dulcescit* (l. Ier, chap. XX). La cellule est une douceur pour celui qui ne la quitte pas. » Il l'aime d'un amour surnaturel, mais la chère habitude de la solitude et du silence est devenue chez lui comme une seconde nature. Il faut pourtant qu'elle ne devienne pas à son tour une nouvelle inclination, sainte en elle-même, mais plus ou moins docile aux attraits des goûts sensibles. Alors, la divine Providence, par la voix de ses supérieurs religieux, l'applique aux devoirs les plus variés et les plus difficiles.

Désormais, cependant, son cœur est libre. Professeur, conférencier, supérieur de ses frères en religion, partout il est l'homme de Dieu, l'apôtre Christ. Il faisait goûter Dieu, même lorsqu'il n' parlait pas, tant il possédait l'art de faire tourn au profit spirituel même les discussions sur d matières profanes. Son apostolat commence p s'exercer discrètement dans un domaine restrei mais tout en force et en profondeur. C'est l'apo tolat de la direction des âmes choisies, dans confessionnal et par le moyen de la correspo dance. Bien rapidement cependant le nombre ceux qui accourent vers lui augmente de telle so que certains doivent se contenter de voir au moi à la dérobée le visage du Saint.

Le Seigneur encourage son action par des grâc extraordinaires, par les charismes des miracles des prophéties. Véritablement, son union avec Die ses souffrances héroïquement aimées ont fait lui l'apôtre de Naples que certains n'ont p hésité à comparer à saint Alphonse de Liguori.

Saint Antoine-Marie Gianelli.

Si l'on veut suivre le chemin et les ascensio de saint Antoine-Marie Gianelli, depuis sa modes maison natale jusqu'au palais épiscopal de Bobbi le souvenir du bienheureux Pie X se présen naturellement à la pensée. Pauvre et fier de pauvreté, il l'aime et en fait la compagne de tou sa vie. Il renonce à tout ce qui aurait pu cont miner par l'esprit du monde son amour pour famille qu'il n'étouffe pas, mais transfigure. Il e regardé comme un acte d'odieux népotisme favoriser l'intérêt matériel et l'honneur monda des siens, mais il conserve près de lui, avec u filiale tendresse, sa mère pauvre et toujou humble. Rien de plus touchant que l'exemple cet évêque qui, tout occupé de ses devoirs de fi tout adonné à ses obligations de pasteur et père, écrit, près du chevet de sa mère mouran une de ses plus belles lettres de direction spi tuelle.

C'est en effet un maître de la vie spirituelle, u de ces âmes privilégiées qui reversent dans autres la surabondance de la vie divine qui f mente dans leur esprit et dans leur cœur. To son être est une triomphante riposte à qui voudr trouver dans l'agitation d'un zèle sincère m indiscret une excuse ou un prétexte pour s'échap de la contemplation au profit de l'action. L'histo ne montre-t-elle pas, dans les plus actifs et les p féconds des apôtres, les plus grands conte platifs ? Notre Saint est l'un d'entre eux.

Contemplation et mortification, fidélité a devoirs d'état et à la mission reçue, c'est tout que Dieu demande de ceux dont il veut faire apôtres ; le succès, il s'en charge lui-même. à la prière et à l'union à Dieu, le saint évê associe, à un haut degré, la mortification intérie et extérieure, dans son activité apostolique com dans sa vie privée. Le témoignage en a été rendu ceux que leur condition et leur service mettai à même de surprendre le secret de ses austéri personnelles ou qui le voyaient dans les missio ou dans les processions de pénitence marcher pi nus, une corde au cou et la tête couronnée d'épin ou se flagellant cruellement. Et, comme si t cela ne suffisait pas, aux afflictions volontaires spontanées viennent s'ajouter celles dont Dieu comble. Rien ne lui est épargé : hostilité, cont dictions, suspicions, calomnies, persécutions ; même l'abandon et l'apostasie de son plus c disciple, dont la touchante conversion fut, bien p

ırd, le fruit de ses prières et de ses larmes. Personne ne peut suivre le Maître divin, ni participer à son œuvre de salut, s'il ne porte pas à sa ıite la croix, sa propre croix, proportionnée, daptée, ajustée à son destin providentiel. Celle de aint Antoine-Marie Gianelli a pesé de tout son oids sur ses épaules, prenant, comme la croix de ésus, tous les aspects, parce que la mission qui ıi est confiée s'étend à tout et à tous. Quel est objet direct de cette mission ? C'est l'enseignement, l'éducation, le gouvernement, l'administraon, parce que, là encore, il est apôtre. Quelle est a manière ? *Fortiter et suaviter*. Force et doueur, la douceur et la fermeté, soutenues au prix es plus lourds sacrifices, modérées seulement par amour de la gloire et du service de Dieu, et du lus grand bien des âmes. Quel est son champ 'action ? Collèges, Séminaires, paroisses, diocèse. Quelle est son extension ? Bien au-delà de ce qu'il eut faire et qu'il fait par lui-même, les prêtres t les religieux formés par lui, les missionnaires et s Oblats — tant qu'ils durent — font rayonner t comme décupler son activité personnelle. Son euvre préférée, les Sœurs « Filles de Notre-Dame dell'Orto (du Jardin) », formées à son cole et à son exemple, étendent efficacement son ıfluence salutaire, surtout parmi les jeunes de oute condition et de toute classe.

Conclusion.

Ignace de Laconi, François-Xavier-Marie Bianchi, Antoine-Marie Gianelli sont là vraiment trois apôtres de la meilleure trempe. Ils en ont les caractères véritables, qui les rendent semblables, alors qu'ils ont marché et travaillé par des voies bien différentes, manifestant ainsi la variété des formes de la grâce de Dieu. Chers Fils et Filles, que la reconnaissance, la dévotion, la piété filiale ont réunis autour de vos trois Saints, rappelez-vous que, même dans les activités et les circonstances les plus diverses, Dieu vous appelle tous à l'apostolat. Pour répondre à l'appel divin, efforcez-vous, dans la mesure de la grâce accordée à chacun et à chacune d'entre vous, de progresser toujours dans l'esprit de prière et d'abnégation, et, dans cet esprit, appliquez-vous à remplir chaque jour les devoirs de votre état. En celà, les trois nouveaux saints et, bien plus hautement, saint Joseph, l'époux de la Bienheureuse Vierge Marie, dans l'obscurité de son humble atelier, Marie, reine des Apôtres, Jésus, Rédempteur du monde, sont vos modèles et en même temps vos intercesseurs pour obtenir de Dieu les meilleures grâces. Comme gage de ces grâces, Nous vous accordons à vous et à tous ceux que vous représentez, à toutes les personnes et choses qui vous sont chères, Notre Bénédiction apostolique.

La béatification de Marie-Victoire-Thérèse Couderc

fondatrice des Religieuses de Notre-Dame du Cénacle

Le dimanche 4 *novembre* 1951, *à la basi-ıque Saint-Pierre, a eu lieu la cérémonie de ı béatification de Marie-Victoire-Thérèse ouderc, fondatrice des Religieuses de Notre-ame du Cénacle. Le lundi* 5 *novembre, le ouverain Pontife recevait en audience, dans ı salle des Bénédictions, la foule des pèlerins ançais, belges, anglais, suisses, hollandais, résiliens, ceux des Etats-Unis et de l'Algérie enus à Rome à cette occasion* (1). *Le Saint-ère leur adressa la parole en français.* L'Osservatore Romano *du* 7. 11. 51, *reproduisit ı texte de cette allocution :*

Il est impossible, très chères Filles, de lire ı vie, d'étudier la physionomie de votre ienheureuse Mère sans que se présente une ois de plus à l'esprit cette parole de Dieu : « Mes pensées ne sont pas les vôtres et vos oies ne sont pas les miennes. » (*Is.* LV, 8.) ans doute, c'est sa manière ordinaire d'accomplir ses grandes œuvres : choisir des instruments disproportionnés à la tâche qu'il leur assigne : « *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia* » (*I Cor.* I, 27) ; ou bien les conduire à la fin qu'il se propose par les voies douloureuses et incompréhensibles de la nuit, de l'humiliation, des insuccès. Nous en avons vu de nombreux exemples dans l'histoire des saints, des bienheureux, des grands fondateurs, soit anciens, soit récents. C'est tout le long de la vie de Marie-Victoire-Thérèse Couderc que les pensées de Dieu déconcertent les pensées humaines, que les voies de Dieu, s'écartant des grand'routes et des chemins battus, semblent se frayer le passage à travers les fourrés les plus inextricables.

Où tendent-elles donc ces voies ? A susciter un apostolat spirituel et puissamment efficace dans tous les rangs de la société féminine, des plus grandes dames aux plus humbles ouvrières et servantes. Or, de qui se sert-il pour une telle fin ? D'un curé, missionnaire de campagne, homme d'héroïque et incontestable vertu, entreprenant, mais dont l'audace étonne parfois et déroute souvent la sagesse des sages de ce monde (cf. *I Cor.* I, 19). Et le dessein de cet apôtre ? Former un groupement de religieuses pour l'enseignement des petites paysannes. A peine conçu, ce dessein, contre toutes les prévisions de son auteur, se divise et s'unifie tour à tour ; il se modifie radicalement et se transforme au point d'être

(1) *L'Osservatore Romano* signale parmi les assistants, L. EExc. NN. SS. Feltin, archevêque de Paris ; Couderc, vêque de Viviers ; Lebrun, évêque d'Autun ; Jauffrès, vêque de Tarentaise ; Duval, évêque de Constantine ; ornet, auxiliaire de Lyon ; M. Ribeyre, ministre de la anté publique ; le postulateur et vice-postulateur de la ause ; NN. SS. Fontenelle, Bechetoille, Touvet, Hugonin, lorieux, du Mesnil ; le R. P. Perroy, S. J. ; MM. Curran Dardonville ; la R. Mère Corneau, Supérieure générale es religieuses de Notre-Dame du Cénacle, avec son Conseil énéral et 250 religieuses représentant les nombreuses aisons de la Congrégation, ainsi que les miraculées de ı nouvelle Bienheureuse.

méconnaissable : d'école rurale, il devient auberge de bonne et chrétienne tenue pour les foules bruyantes des pèlerins de saint François Régis ; puis, tout à coup, sans transition, le caravansérail se change en un cénacle recueilli pour offrir à des âmes d'élite le bienfait d'une vie cloîtrée temporaire. A la tête de sa fondation, le bon P. Terme met successivement des supérieures, les plus disparates, les moins indiquées, croirait-on, jusqu'à ce qu'il confie toute l'œuvre à peine ébauchée à celle qui devait être votre Mère et briller aujourd'hui dans la gloire des bienheureux.

La tâche de la communauté est maintenant bien fixée, bien tracée ; mais quel ministère redoutable pour des femmes sans expérience, surtout pour une jeune supérieure que rien n'a préparée, du moins selon le jugement des hommes ! Connaître — et connaître à fond autant qu'il est possible — le minuscule mais immense livre des *Exercices* de saint Ignace pour les « donner » en privé, donc sagement adaptés, mais sans altération, à ces femmes de toutes conditions et dont elles n'ont jamais partagé la vie ! Quand on y pense, il y avait humainement de quoi terroriser la Mère Thérèse. C'est la volonté de Dieu : elle ne se trouble pas.

D'ailleurs la Providence, au moment de retirer à la communauté naissante le Père qu'elle lui avait donné, pourvoyait à sa conduite en la confiant aux soins de deux religieux également estimés pour leur savoir, pour leur vertu, pour leur prudence. C'est le premier pas dans la lumière. Pourtant la nuit, la profonde nuit est toute proche. Ces deux hommes, étrangement aveuglés, dirait-on, en réalité poussés à leur insu par la main divine dans « les voies qui ne sont pas les nôtres », relèguent à l'écart, et de la façon la plus humiliante, celle qui était vraiment la fondatrice, l'âme du nouvel Institut dans son ministère si délicat. Elle l'est et elle continue de l'être, contre toutes les apparences, durant les trente longues années où, tenue délibérément dans l'obscurité, elle réalise, comme peu l'ont réalisé, le mot de l'*Imitation de Jésus-Christ : « ama nesciri et pro nihilo reputari »* (l. Ier, c. II). Une fois ou l'autre, il est vrai, son intervention sauve de la ruine la Congrégation et son œuvre ; elle en assure la consolidation et le progrès ; mais ce n'est qu'une éclaircie de peu de jours, de peu d'heures même, après quoi elle rentre dans l'ombre, sans qu'on semble s'être aperçu du rôle qu'elle a joué, du service qu'elle a rendu. Quand, enfin, on commence à lui faire justice, à la traiter selon son mérite, c'est Dieu qui se charge, alors, de l'éprouver, de la mettre dans les ténèbres, de bien autres ténèbres ! celles de l'âme, où il la tiendra jusqu'à ce que, tout à la fin, paraisse l'aube annonciatrice de l'aurore et de la lumière éternelle.

Depuis qu'elle est entrée, triomphante, dans cette lumière du ciel, les années ont passé ; mais, sur la terre aussi l'aube a paru bien vite, l'aurore a monté, radieuse ; aujourd'hui, c'est le plein jour de la gloire ; Dieu a posé son regard sur l'humble petitesse de sa servante et toutes les générations, désormais, l'appelleront bienheureuse : bienheureuse parce qu'elle a cru, bienheureuse parce qu du nouveau cénacle où, dans le silence et l recueillement, elles ont prié avec elle, e union avec Marie, la Mère de Jésus, des âme par milliers, sauvées, sanctifiées, élevées ju qu'à l'héroïsme de la vertu et du zèle, se so élancées dans toutes les directions du mond dans toutes les œuvres du bien, parmi tous l milieux, portant partout avec elles la vérit la bonté, le réconfort, la grâce et la joie d Christ.

Ah ! si « les voies de Dieu ne sont pas l nôtres », comme elles sont plus hautes, pl belles, plus sûres ! Elles sont parsemé d'épines, mais elles sont, dans leur diversit l'unique « voie royale de la Croix ». C'est pa celle-ci, par « la connaissance intime, l'amou tendre et fort, en suivant fidèlement Maître », que les *Exercices* de saint Igna conduisent les âmes dans le détachemen l'humilité, le sacrifice, vers les hauts somme de la perfection et de la sainteté.

C'est par cette voie, très chères Filles, qu votre Institut, depuis sa naissance, a pass portant en abondance les plus beaux fruit dont les pasteurs du troupeau de Jésu rendent témoignage ; c'est par cette voie qu vous marcherez vous-mêmes et que vous co tinuerez de guider les âmes, non pas « *persuasibilibus humanae sapientiae verbis.. sed in virtute Dei* » (*I Cor.* II, 4-5). Voilà que Nous demandons de tout cœur aux sain apôtres, à la Reine des apôtres et du Cénacl au seul vrai Maître et Seigneur Jésus-Chri pour vous, pour toutes celles « qui, à vot parole, croiront en lui (cf. *Io.* XVII, 20). Av cette pensée confiante, Nous vous donnon à vous et à tous ceux et celles qui, ici pr sents ou de loin et en esprit, s'unissent à vo pour remercier Dieu et glorifier vot bienheureuse Mère, dans toute l'effusion Notre cœur, la Bénédiction apostolique.



Née au Mas, commune de Sablières, diocèse Viviers, le 1er février 1805, la Vénérable mour sur la colline de Fourvière, à Lyon, le 26 se tembre 1885, et fut inhumée à La Louvesc. S parents n'eurent pas moins de 12 enfants ; le pè était président des Pénitents de la paroisse et mère était à la tête d'une pieuse Union de femm Toute petite, on surprit Marie-Victoire, durant nuit, demandant à Dieu la vocation religieus Après sa première Communion, elle eut la perm sion de se lever à 4 heures, une fois la semai pour aller assister à la messe dans une église situ à une lieue de là. Elle fut instruite d'abord au M puis aux Vans, chez les Sœurs de Saint-Josep dont la fondatrice, Sœur Catherine Castanier, a ciennement Ursuline à Mende, avait côtoyé l'éch faud sous la Révolution. Elle pensait entrer ch les Sœurs de Saint-Joseph, quand l'abbé Etien Terme († en odeur de sainteté en 1834) la dirig vers un nouvel Institut qu'il fondait à Aps Marie-Victoire y reçut l'habit religieux sous le no de Thérèse. Elle fit profession en 1828 et pronon ses vœux perpétuels en 1837. La Congrégation, q s'appelait Congrégation des Sœurs de la Retra du Cénacle ou de Saint-François-Régis, sous direction de la Compagnie de Jésus, se divisa

eux rameaux : les Religieuses du Cénacle et les œurs de Saint-François-Régis. Thérèse garda, et eulement pour quelque temps, la direction de la ongrégation du Cénacle, provoquant l'admiration u serviteur de Dieu Paul Ginhac. La Société btint de Pie IX le décret de louange et de éon XIII l'approbation définitive. Le serviteur de ieu François Benjamin Richard disait des deux ondateurs que de leur mort la Société du Cénacle vait reçu la vie.

Le renom des vertus de la Vénérable provoqua instruction du procès, avec procès rogatoires à Lyon, Malines et Viviers, en 1921-1922. — Décret sur les écrits, 23 juillet 1924. — Introduction de la cause, 13 juillet 1927. — Procès de non-culte, décret, 14 novembre 1928. — Décret de validité de tous les procès, 2 mars 1932. — Procès sur l'héroïcité des vertus : Congr. antépr., 31 juillet 1934 ; prép., 18 décembre suivant ; gén., 30 avril 1935 ; décret, 12 mai 1935, en la fête de saint Achillée, patron du Pape régnant, alors Pie XI. Les restes de la Vénérable avaient été l'objet d'une reconnaissance officielle, le 17 décembre 1929.

L'Église et les sports

ALLOCUTION DE S. S. PIE XII

aux représentants de l'Association internationale de la presse sportive (11. 11. 51)

L'Osservatore Romano *du* 11 *novembre* 1951 *annonçait : « Ce matin, le Saint-Père a reçu en audience, dans la salle des Suisses, à Castelgandolfo, les membres de l'Assemblée plénière de l'Association internationale de la presse sportive, fondée en* 1924. *Tous les quatre ans, à la date des Olympiades, cette Association tient un Congrès et elle se réunit chaque année dans une des principales villes du monde ». Les délégués d'Italie, Belgique, France, Hollande, Allemagne, Autriche, Luxembourg, Finlande, Suisse, Grande-Bretagne, Norvège, Suède, Egypte, étaient présents à cette audience, avec le président général de l'Association, Victor Boin, et le secrétaire général, Antoine Herbauts. Sa Sainteté s'adressa en français à ses visiteurs. Voici le texte de son discours, tel que le reproduisit* l'Osservatore Romano *du même jour :*

Votre visite, Messieurs, Nous est fort agréable, et Nous vous en remercions. Vous attendez, Nous le savons, quelques mots de Notre part, connaissant par le témoignage que Nous en avons donné, en maintes circonstances, l'intérêt que Nous portons et au sport et à la presse. Or, voici que vous venez à Nous au double titre du sport et de la presse, ou, plutôt, au titre unique et compréhensif de la presse sportive.

C'est que, en effet, comme journalistes, vous assumez la tâche d'informer et, ce qui est incomparablement plus important, de former l'opinion, mais, dans la sphère de votre spécialité, de l'informer et de la former en tout ce qui concerne le sport. Le bien que Nous en pensons, Nous l'avons dit expressément, en Nous adressant à des représentants de toutes les branches si diverses de la culture corporelle, marche et course, cyclisme, athlétisme, etc. Nous avons insisté sur ses heureux effets physiques, moraux, intellectuels. Nous n'en avons pas non plus dissimulé les écueils et les dangers.

Pourtant, on ne saurait, de ces avis et de ces conseils, attendre des effets pratiques durables si, sur tout l'ensemble de la question, ils n'étaient compris, appréciés et appuyés par l'opinion publique. C'est précisément à l'aiguiller dans la bonne direction que doit tendre votre effort et que se montre la dignité de votre profession. Vous ne vous considérez pas, en effet, Messieurs, Nous en sommes convaincus, comme de simples « reporters » chargés exclusivement d'annoncer les parties et les matches, d'en marquer les points et d'en proclamer les vainqueurs, de faire, pour ainsi dire, de ce reportage superficiel, un genre littéraire « *sui generis* » par le coloris éclatant du style, par la vivacité pittoresque de la narration et de la description, par la variété quelquefois heureuse — pas toujours, — souvent audacieuse et même forcée, du vocabulaire technique, intelligible aux seuls initiés.

Vous pensez davantage à l'influence que vous pouvez exercer, que, de fait, vous exercez, et c'est en cela que vous sentez votre responsabilité engagée.

La première condition pour atteindre votre but est d'avoir au fond de vous-mêmes et de manifester publiquement, avec votre conviction persuasive, une sincère estime du sport, d'en mettre en lumière les avantages, les vrais mérites, la vraie valeur, et de le faire avec cette sobre discrétion mille fois plus éloquente et plus puissante que les raisonnements ennuyeux ou que les dithyrambes lyriques. Les occasions ne manquent pas d'une brève réflexion en introduction ou en conclusion; mieux encore, d'un simple mot qui saisit au vol un incident fugitif, un geste, une attitude. A qui sait les observer, ces incidents, plus rapides que l'éclair, découvrent un caractère, une intelligence, une âme, avec leurs qualités, non seulement techniques, mais spirituelles et morales. Ils suffisent quelquefois à mettre au jour la valeur et les promesses d'avenir d'un adolescent ou d'un jeune homme. Les souligner au passage, c'est provoquer délicatement l'émulation, le désir

de cultiver les dons naturels innés, tant ceux qui sont communs à tous que ceux qui sont tout personnels : la loyauté du « fair play », l'endurance, l'attention des sens et de l'esprit, la fierté, morale autant que sportive, l'esprit d'équipe, mais étendu à toute société dont on est membre : famille, profession, peuple et patrie, enfin, à la société suprême ici-bas : l'Eglise. Manquer à son devoir de famille, de société, de religion par faiblesse, par amusement, par honte, voilà qui est anti-sportif au premier chef.

Et Nous voici arrivé à la seconde condition que vous avez à remplir si vous voulez exercer correctement et exactement les devoirs de votre profession de journalistes sportifs, condition dont l'accomplissement s'impose à votre responsabilité ; Nous voulons dire : vous employer à faire que le sport, dans la vie privée comme dans la vie publique, prenne la place qui lui revient et s'en tienne à la mesure que lui assignent la dignité de l'homme, ses devoirs supérieurs et le bien commun. Nous résumons ici, dans les quatre principes qui suivent, ce que, en d'autres occasions, Nous avons traité en détail.

1. — Pas plus que le soin du corps dans son ensemble, le sport ne doit être une fin en soi ; il ne doit pas dégénérer en culte de la matière. Il est au service de l'homme tout entier ; il doit donc, loin d'entraver son perfectionnement spirituel et moral, le promouvoir, l'aider et le favoriser.

2. — Quant à l'activité professionnelle, travail de tête ou travail des mains, le sport a pour but de procurer un délassement pour permettre de retourner à la tâche avec une vigueur de volonté renouvelée, avec des ressorts retendus. Ce serait un non-sens, et, à la longue, le bien commun en serait victime, si, au rebours, le sport venait à prendre la première place dans les occupations personnelles, en sorte que l'exercice de la profession ou du métier finirait par donner l'impression d'une fâcheuse interruption dans l'affaire principale de la vie.

3. — Le sport ne devrait pas compromettre l'intimité entre époux, ni les saintes joies de la vie de famille. Il doit d'autant moins pousser ses exigences que les dures nécessités de l'existence, en dispersant de force père, mère, fils, filles, pour le travail quotidien, ne font déjà que trop sentir leur poids. La vie de famille est tellement précieuse qu'on ne peut pas refuser de lui assurer cette protection.

4. — Le même principe vaut, à plus forte raison et avec une encore plus grande importance, lorsqu'il s'agit des devoirs religieux. Dans la journée du dimanche : à Dieu la première place.

Du reste, l'Eglise comprend parfaitement le besoin, pour l'homme de la ville, de sortir le dimanche ; aussi sourit-elle de plaisir à la vue de la famille, parents et enfants, prenant ensemble, alors, leur récréation et leur joie dans la grande nature du bon Dieu, et elle ménage volontiers en temps et lieu l'opportunité souhaitée pour le service divin. Elle ne défend pas le sport dominical, et même, elle
le considère avec bienveillance, à conditi
qu'il ait égard à ce que le dimanche reste
jour du Seigneur et le jour du délasseme
corporel et spirituel.

Telles sont les directives que Nous désiro
vous présenter, et Nous vous demandons d'e
tenir compte à l'occasion. Elles ne vo
paraîtront pas trop sévères si vous gard
présents à l'esprit le devoir sacré du cul
divin, l'inestimable valeur morale et socia
de la famille saine et le bien de la jeuness

Comme Nous le disions jadis dans une d
Nos allocutions sur le sport (Pentecôte 1945
vous avez, sur ce terrain, un devancier, u
modèle, Nous pourrions dire, un « patron
le glorieux saint Paul lui-même qui, rappela
en quelques passages de ses Lettres les règl
et l'esprit du sport, s'élève de là à sa sign
fication plus haute et spirituelle. « Ne
saviez-vous donc pas ? — écrit-il aux chr
tiens de Corinthe. Dans les jeux du stad
tous prennent part à la course, un se
remporte le prix. Courez ainsi pour le rem
porter. Les athlètes se soumettent à un régim
fort rigoureux, et cela en vue d'une couronn
vite fanée ; nous autres, en vue d'une co
ronne impérissable. Quant à moi, je cours d
mon mieux, mais pas à l'aventure ; je frapp
mais pas des coups en l'air ; je maîtrise sév
rement mon corps pour ne pas risquer, apr
avoir prêché aux autres, d'être moi-mêm
réprouvé. » (*I Cor.* IX, 25.) Nous vous laisso
sur ces mots, Messieurs, priant le gran
apôtre des gentils de vous obtenir de Die
l'art de promouvoir la magnifique fonction d
sport, qui est, selon l'adage classique, de fai
des corps sains et vigoureux, l'enveloppe d
belles et fortes âmes.

— *Prière et silence. Méditations avec la Vierge*, p
PAUL ALLARD, S. J. — Vol. 12 × 19 cm., 160 page
300 francs. Les Editions Ouvrières, 12, avenue Sœu
Rosalie, Paris, XIIIe.

Ces méditations, ou plus exactement ces not
mariales, concises mais très suggestives, considère
la Vierge à Nazareth, à Cana, au Calvaire et da
la vie chrétienne. En tête de cet ouvrage posthum
se trouve une courte biographie de l'auteur. Ell
retrace à grands traits les travaux et surtout le d
calvaire du P. Allard (mort le 28 octobre 195
victime d'un cancer qui lui enlève peu à peu l
yeux, le nez, la mâchoire supérieure, sans jama
lui enlever la résignation, la patience, la générosi
d'un *fiat* total et d'un fécond apostolat de prièr
de charité, d'édification, de sacrifice complet de s

— *Présence de saint Joseph*, par ALBERT BESSIÈRE
S. J. — Vol. 12 × 19 cm., 200 pages, 350 franc
P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris, VIe.

Un livre qui est à la fois une vie et une anth
logie. C'est un récit basé sur l'Evangile et sur
théologie, mais curieux aussi de tout ce qui est éc
de meilleur sur saint Joseph par les docteurs, l
saints, les orateurs sacrés, et utilisant pour les pa
sages, les mœurs locales, les notes prises par l'a
teur durant un voyage en Egypte et en Palestin
Exposés historiques et citations ne sont que d
moyens pour entraîner le lecteur du XXe siècl
même incroyant, à se mettre à l'école de sai
Joseph pour y apprendre que le vrai bonheur e
dans l'accomplissement de son devoir, dans la pr
tique de la bonté, dans la confiance en la Prov
dence, dans le silence intérieur de l'âme. Ouvra
solide, pratique, vivant, très actuel. Divisé en 31 ch
pitres, il pourra être utilisé pour les lectures d
mois de mars en l'honneur de saint Joseph. On tro
vera à la fin les prières habituelles en l'honneu
de ce saint patron de l'Eglise universelle, qui f
très grand, parce qu'il se contenta d'être, sans amb
tionner de paraître.

QUESTIONS ACTUELLES

es principaux rapports du Congrès mondial pour l'apostolat des laïques [1]

)ans l'impossibilité de reproduire in extenso *l'en-nble des rapports, où les répétitions étaient inévi-les, nous donnons ici un aperçu des différents posés qui ont été faits au cours du Congrès. acun des éminents rapporteurs y apporte son nt de vue, une mise en relief de telle ou telle rticularité de l'action apostolique des laïques :*

monde d'aujourd'hui et l'apostolat des laïques.

.'honneur de faire le premier exposé revint à 1 titre à Mgr Cardijn, fondateur de la O. C. (2). Après avoir exposé la situation maté-lle et religieuse du monde actuel et sa tendance 'unification résultant des progrès modernes, il ntre combien ce travail d'unification est dans plan du Créateur :

L'unification de l'humanité, *grâce aux progrès entifiques, répond, en effet, au plan d'amour Créateur.* Dieu a fait l'humanité une, à son ige et à sa ressemblance. Il a confié à l'homme gérance de la terre et l'exploitation de toutes forces, de toutes ces énergies et de toutes ces nesses, pour qu'elles proclament sa gloire et vent à rendre l'humanité tout entière, de plus plus participante à la vie de Dieu et au règne Dieu, sur la terre comme au ciel, dans le temps dans l'éternité.

es progrès des sciences et des techniques, loin s'opposer à ce règne d'amour et de gloire, *mettent aujourd'hui,* à la lettre, d'en porter le ssage et d'en assurer la réalisation *auprès de s les peuples* et jusqu'aux extrémités de la re. Ils sont et doivent être les moyens puis-ts d'apostolat missionnaire, les messagers et réalisateurs du plan d'amour de Dieu ! »

lais, ajoute aussitôt le vénérable prélat :

Les oppositions qui se développent dans le nde sont aussi, hélas, les conséquences et les ercussions de plus en plus tragiques du *péché l'humanité,* du refus d'accepter le plan mour de Dieu. Toutes les misères, toutes les ffrances, tous les malentendus, dans un enche-rement de réactions de plus en plus inextri-le, ne sont que l'aboutissement d'erreurs, de sions et d'abus, qui menacent d'engloutir le nde et l'humanité dans un nouveau déluge de et de sang. »

)uel est le rôle de l'Eglise devant les transfor-tions du monde moderne ? Elle doit non seule-nt s'y adapter, mais guider le mouvement pour le purifier et le surnaturaliser ; et elle le fera par les laïques, apôtres convaincus de leur foi et de leurs devoirs de chrétiens :

« L'heure de l'unification de l'humanité et du monde, par les progrès de la science et de la technique, est l'*heure de l'extension et de l'intensification de la mission du Christ et de l'Eglise à la mesure de cette unification,* de ces progrès, non seulement en les utilisant, mais en les inspirant, en les purifiant et en les surnaturalisant.

L'heure de l'unification du monde est surtout l'heure de l'extension et de l'intensification de l'apostolat des laïques à l'échelle et à la mesure de ce monde nouveau. [...]

« Cet appel à l'apostolat laïque, *apostolat individuel* et *apostolat organisé,* dans tous les domaines comme sur tous les plans, n'est pas une solution d'opportunisme, n'est pas une manifestation de cléricalisme, de peur et de panique. Il n'est qu'*un rappel de la mission essentielle et totale de l'Eglise :* rappel que les circonstances historiques et providentielles rendent tellement urgent et sacré. C'est toute la notion de l'Eglise qui y est engagée, et même toute la notion de l'homme et du chrétien.

Chaque chrétien, chaque catholique, de par son Baptême, doit être *un apôtre et un missionnaire ;* il a une vocation apostolique et missionnaire. Chaque homme est appelé par Dieu à l'existence et à la vie et à une collaboration à son œuvre créatrice et rédemptrice. La vocation terrestre est une vocation apostolique et missionnaire ; les problèmes soulevés par la science, la technique, la culture, à tous les stades comme dans tous les domaines, ne sont pas simplement des problèmes de chimie, de physique, de biologie ou de technique ; ce sont des problèmes humains, des problèmes de vie humaine, de destinée humaine... » [...]

« C'est par la présence « agissante » de pionniers pleinement conscients de leur double vocation chrétienne et humaine, — décidés à assumer entièrement leurs responsabilités et à ne connaître ni trêve ni repos jusqu'à ce qu'ils aient transformé leur milieu de vie selon les règles de l'Evangile. C'est par cette œuvre positive, constructive, que l'Eglise pourra étendre son action vivifiante à des millions d'âmes qu'elle entoure d'une si ardente et si maternelle sollicitude ; et c'est à cette tâche sublime que sont appelés à contribuer les chrétiens formés à l'apostolat... »

Mais cet apostolat, Mgr Cardijn le note d'une manière précise, pour être fructueux, doit se faire dans l'Eglise :

« Tout ce Congrès servira à préciser ce lien essentiel, fondamental, entre l'action laïque, l'apostolat laïque et la hiérarchie et la vie de l'Eglise. L'apostolat laïque ne crée pas une nouvelle Eglise, n'introduit pas de nouvelles structures dans l'Eglise, ne confie pas une nouvelle mission à l'Eglise dans le monde. L'Eglise et l'apostolat laïque ne sont pas deux choses séparables. *L'apostolat des laïques, c'est la vocation à la foi chrétienne des laïques* dans l'Eglise et dans le monde... »

) Voir *D. C.* du 2. 12. 51, col. 1497.

) Mgr Joseph Léon Cardijn est né à Schaerbeeck, près 3ruxelles, le 18 novembre 1882. Bien avant son élévation sacerdoce, il s'aperçut du fossé qui s'élargissait entre nonde ouvrier et l'Eglise. Vicaire à Laeken en 1912, il stitue le premier noyau de jeunes ouvriers militants ioliques. Directeur des œuvres sociales du diocèse de lnes, il fonde, en 1924, la J. O. C. (Jeunesse ouvrière ıolique), qui reçut la pleine approbation de Pie XI et bientôt rayonna dans tous les pays. Elevé à la préla- en 1951, Mgr Cardijn a entrepris de grands voyages stoliques en Europe, en Afrique et dans l'Amérique Nord et du Sud.

Les bases doctrinales de l'apostolat des laïques.

Mgr Gracias, archevêque de Bombay (1), dans un exposé des plus remarqués, mettra l'accent sur l'obligation pour chaque chrétien d'être apôtre et sur la doctrine du Corps mystique du Christ, qui est le fondement de cet apostolat.

« L'apostolat des laïques n'est pas un luxe de dévotion ni un travail surérogatoire, c'est un devoir qui incombe à chacun de nous dans la mesure de ses moyens... Il y a beaucoup de catholiques qui sont sincèrement, mais faussement convaincus que, non seulement il n'y a aucune obligation pour eux à faire de l'apostolat, mais encore que c'est là une affaire qui ne les concerne pas. On ne dira jamais assez que la participation des laïques à l'apostolat n'est pas une question laissée au libre choix de chacun, mais que c'est une question d'obligation. On peut choisir sa forme d'apostolat suivant ses aptitudes et les circonstances, mais on doit choisir. »

« Il est nécessaire de faire remarquer, sur ce point, que l'Action catholique (ce à quoi se réfèrent expressément les récents documents pontificaux) n'est pas tout l'apostolat laïque. Plus fondamental que l'apostolat officiel et institutionnel et antérieur à lui est l'apostolat personnel général auquel chacun est appelé par le fait même qu'il est chrétien. Avant de recevoir le « mandat » qui, d'une certaine manière, insère son action dans l'apostolat hiérarchique de l'Eglise, le chrétien a reçu le Baptême et la Confirmation, qui impliquent une mission personnelle d'être apôtre « *ex spiritu* », selon les inspirations de la grâce, son état de vie et les circonstances extérieures. L'Action catholique, en conséquence, ne crée pas l'apostolat laïque, mais elle l'assume. Par le mandat, la hiérarchie reconnaît l'action de la laïcité, qui ainsi, de purement privée qu'elle était, devient une institution officielle de droit public. Le mandat ne confère pas un nouveau pouvoir (comme le fait la prêtrise), ni une participation à l'autorité de l'Eglise dans ses fonctions d'enseignement et de gouvernement ; il confie à un groupe de laïques un secteur défini de la mission pastorale de la hiérarchie. »

C'est dans la doctrine du Corps mystique que cet apostolat prend son fondement :

« Une compréhension plus profonde et plus complète de la vocation chrétienne doit constituer une des bases doctrinales de l'apostolat laïque. La renaissance de la doctrine du Corps mystique du Christ et la magnifique ferveur qu'elle éveille, même dans les âmes les plus simples, nous fait prendre conscience de cette négligence universelle qui l'a laissée comme un talent enfoui dans le sol et ne portant pas de fruits. Car sa mise en lumière a grandement aidé à corriger un concept inadéquat de la vocation chrétienne en nous faisant comprendre plus profondément le rôle de l'Eglise. Par là, mieux nous comprenons ce qu'est l'Eglise — non comme elle est pour ses adversaires (dans le passé on a beaucoup trop insisté sur cet aspect), mais comme elle est en elle-même, — mieux nous saisirons l'esprit qui lie ses communicants externes en un tout vivant, plus nous aurons un concept clair de la vocation chrétienne et de ses apports dans notre vie de tous les jours, tant individuelle que sociale. »

« En considérant l'Eglise de cette façon, voit que chacun de nous est plus intimement r taché à tout autre membre de l'Eglise par la de la grâce qu'à sa propre mère par la vie de nature ; notre relation au Christ apparaît com plus intime que la relation naturelle d'un fr à un frère, ou même que celle des enfants à le parents. »

C'est à la lueur de cette doctrine que le ch tien doit envisager son action dans le monde l'entoure, qu'il doit également considérer la de l'Eglise et les sacrements.

Cependant, à la base de l'Action catholique faut placer la sainteté personnelle de ses membr comme le rappelle Pie XII dans sa Lettre a catholiques d'Allemagne du 16 août 1950 : « P autant nécessaire que soit l'organisation, peu fait par la simple mise sur pied d'une orga sation ; car l'élément décisif est la personne chrétien, profondément enraciné dans la foi inspiré par la foi. »

Et Mgr Gracias continue :

« Foi et prière, ce sont là les points capit des exhortations du Saint-Père à toutes les or nisations laïques ; il s'ensuit que pour former bons chrétiens, ce qui est requis avant tout, c' une solide instruction : prédications dogmatiq réalisation personnelle des grandes réalités, sont l'essence du message chrétien, bien que négligées dans les chaires et les écoles : notre g rieuse vocation, les merveilles de la grâce san fiante et de la Rédemption, notre union int avec le Christ, etc. »

Il conclut ainsi :

« Si, jusqu'ici, l'apostolat laïque n'a pas ré autant qu'on l'aurait désiré, si on a de plus plus l'impression que peut-être il y a quel chose de défectueux dans nos méthodes d'or nisation de l'élément laïque, que l'on note b clairement qu'aucun amoncellement d'organ tions ne produira l'effet désiré tant que nos ch tiens n'auront pas des idées claires de l'apost laïque, des idées qui ne restent pas à la surf de leur esprit, mais qui y soient profondém incrustées. C'est Péguy qui a dit : « Quand idée prend un corps le résultat est une rév tion. » L'idée peut seulement prendre corps elle s'inspire du bon motif et si elle est suivie la préparation nécessaire. »

Nature de l'apostolat des laïques.

S. Em. le cardinal Caggiano, évêque de Ros (République Argentine) (1), insistera sur la né sité pour l'apostolat laïque de s'exercer en dé dance de la hiérarchie. Apostolat vient de ap et, actuellement, dans son sens habituel et o naire, ce mot désigne l'activité propre des suc seurs des apôtres. L'apostolat des laïques, être fécond, ne peut être qu'une participation à apostolat, en prenant le mot « participation dans le sens où l'entend saint Thomas : « I seul est l'Etre par son essence propre, tous

---

(1) S. Exc. Mgr Valerian Gracias, archevêque de Bombay, est né le 23 octobre 1900. Il fit ses études à l'école supérieure de Saint-Patrick (Karachi), au Séminaire de Saint-Joseph (Nangalore), au Séminaire de Kandy (Ceylan) et à l'Université grégorienne de Rome. Ordonné prêtre le 3 octobre 1926, il fut chargé du secrétariat de l'archidiocèse de Bombay. Editeur de *The Messenger of Sacred Heart* (1935), co-éditeur de *The Examiner*, il fut nommé archevêque de Bombay, étant déjà évêque titulaire (16 mai 1946) de Thennesus, le 4 décembre 1950. Il a publié *Features of Christian Life, Heaven and Home, The Vatican and International Policy*.

(1) S. Em. le cardinal Antonio Caggiano, évêque Rosario de Santa-Fé, est né à Coronda (diocèse de Sant le 30 janvier 1889. Après ses études au Séminair Santa-Fé, au Collège latin-américain et à l'Université gorienne de Rome, il fut ordonné le 23 mars 1912 et mença son ministère dans la paroisse de Saint-Carlos-N à Rosario. Il organisa la première Semaine sociale d'A ctholique de l'Argentine et fut nommé en 1931 asse général de l'A. C. d'Argentine. Il organisa égale l'Action catholique au Paraguay et en Uruguay. Vi général de l'armée (1933), secrétaire général du C exécutif du XXXII[e] Congrès eucharistique à Buenos- (1934), évêque de Rosario le 13 septembre 1934. Il élevé au cardinalat le 18 février 1946. Membre des démies historiques nationales de Rosario et de Buenos-A il est l'auteur de plusieurs ouvrages culturels et de t sur l'Action catholique.

res êtres n'existent que par participation. » (1)
en résulte que : « Si le lien qui unit le laïcat stolique à la hiérarchie vient à manquer, toute sibilité d'apostolat laïque est annulée ; l'aposıt laïque ne peut exister comme tel s'il n'est l'apostolat de la hiérarchie étendu et dévepé à travers les membres du Corps mystique més et orientés par son chef. »

itons, pour terminer, la conclusion du caral Caggiano :

1. L'Action des laïques dans deux formes erses (Action catholique et action des catholes) exige qu'un lien réel et nécessaire les sse et les relie à la hiérarchie de l'Eglise.

e lien nécessaire implique la dépendance, la ordination à l'autorité pastorale et à l'autorité trinale de l'Eglise. Cela signifie que dans la aboration des laïques à l'apostolat de l'Eglise subordination et la dépendance des laïques visis de la hiérarchie équivaut à l'*unité*. C'est la endance des rameaux de la vigne qui signifie nion vitale du rameau sur la vigne.

. L'unité de l'apostolat des laïques est donc icalement fondée sur la hiérarchie.

. C'est dans la charité fraternelle lumineuse et npréhensive que se fonde l'unité des diverses mes de l'apostolat des laïques entre eux, au yen de la coordination.

. importe de rappeler, finalement, que tout suppose une sérieuse et progressive formation catholiques à la vie chrétienne et apostoe. »

Formation des laïques à l'apostolat.

Igr Siri, archevêque de Gênes (2), passe en revue différentes formations qui doivent être dons à chaque branche d'apostolat : apostolat en éral, apostolat individuel, organisé ou spécia-, formation des dirigeants.

. insiste sur quatre éléments constitutifs de la intérieure spécialement nécessaires pour celui veut être un apôtre dans le monde : l'esprit foi, l'humilité, le sens de l'Eglise et l'esprit de ifice.

etenons ici ce qu'il dit à propos de l'humilité :

L'humilité. Sans elle — poussée, s'il le faut, qu'à l'héroïsme — la pleine soumission 'Eglise n'existerait pas. Sans l'humilité, la te est ouverte aux plus grands ennemis de ostolat, qui sont : la vanité, l'illusion et la noralisation. Sans l'humilité, on n'atteint ais le point de juste et fécond équilibre dans rapports avec les collaborateurs rencontrés essairement dans l'apostolat. Sans l'humilité se taire, d'accepter et — à certains moments de céder et de disparaître, on ne peut avoir collaborateurs constants dans l'apostolat. [...] es dissentiments et les factions ne peuvent vaincus que par l'humilité. L'humilité laisse terrain libre à Dieu et à sa sainte grâce, et s les initiatives atteignent au maximum de efficacité... »

es dirigeants doivent recevoir une formation t particulièrement soignée :

Une des premières conditions de la réussite associations et des mouvements, réside dans la personnalité des dirigeants, et, par conséquent, en règle générale, dans leur formation préliminaire.

La formation des dirigeants est donc le problème principal, car elle résoud *per capita*, et dans leur principe, nombre d'autres problèmes. Cette tâche incombe aux dirigeants en charge et à leurs assistants, ou à ceux qui préparent la fondation d'une association ou d'un mouvement. [...]

Et l'archevêque de Gênes termina par ces mots :

« La formation des laïques à l'apostolat doit toujours partir de cette conviction, ancrée chez eux, qu'il n'y a pas de meilleur moyen à parité des conditions, pour donner une réelle valeur à leur vie, que de la dépenser, par-delà les devoirs propres à chacun, pour l'avènement du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Le rôle des syndicats chrétiens.

M. Pierre Serrarens, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (1), met en valeur le rôle des syndicats chrétiens dans le travail de rechristianisation des milieux de travail. Il rappelle que :

« Toute la nature, toute la création de Dieu a l'homme pour clé de voûte... Comme l'homme doit vivre en société, il se doit de créer une société qui réponde aux besoins de sa propre nature et qui donc ouvre, pour l'homme, toutes les possibilités d'atteindre sa fin qui est de glorifier Dieu. »

Pour créer une telle société, l'individualisme aussi bien que le collectivisme ont donné la preuve de leur incapacité. Ce qu'il faut avant tout, c'est supprimer le prolétariat, car il n'y aura pas d'ordre social « tant qu'il y aura encore un groupe, formant une grande majorité de la population, qui reste en dehors du circuit, qui n'a pas sa place propre, qui ne peut pas prendre racine ».

Les syndicats chrétiens, et la coopération des travailleurs et des employeurs qu'ils préconisent, ont là un rôle de premier plan à jouer.

« Le *Mouvement syndical* est une organisation qui a des conceptions sur l'avenir en ce qui concerne la place des travailleurs dans la société et l'ordre social lui-même.

C'est pourquoi les Papes ont compris que l'*influence chrétienne* sur ce nouvel ordre devait s'exercer par un syndicalisme qui accepte comme base les principes chrétiens. Le syndicat chrétien peut toujours collaborer — et il est prêt à le faire — avec d'autres syndicats pour la réalisation de revendications justifiées, mais il est autonome, il peut juger lui-même si telle ou telle proposition est justifiée. Toute la valeur de la doctrine sociale chrétienne devient fumée si les chrétiens sont compris dans des organismes dont la majorité rejette les idées chrétiennes ou dans lesquels les démagogues ont beau jeu à imposer leurs revendications à la masse amorphe.

Dans nos pays, où une grande partie de la population ne vit plus des principes chrétiens, le pluralisme syndical s'impose.

Le syndicat, les syndicats sont des éléments constructeurs : ils construiront le nouvel ordre

) *Som. Théol.* I[a] *pars*, q. LXI, a. 1.

) S. Exc. Mgr Siri, archevêque de Gênes, un des prélats plus en vue de l'Italie, est né à Gênes le 20 mai 1906. onné prêtre dans la cathédrale de Saint-Laurent de même ville, le 22 septembre 1928, il suivit ensuite les s de l'Université grégorienne à Rome (1929). Professeur théologie et d'éloquence sacrée au Grand Séminaire de ille natale, puis préfet des études, il fut nommé évêque aire de Liviade le 14 mars 1944 et auxiliaire de l'évêque Gênes, auquel il succédait le 14 mai 1946. Ayant coné ses efforts à la solution des problèmes ouvriers et questions sociales, homme d'action et écrivain, membre a Commission épiscopale de l'A. C. italienne, président Semaines sociales d'Italie, il est également président l'Apostolat de la Mer.

(1) M. Pierre G. S. Serrarens, secrétaire général de la Fédération internationale des syndicats chrétiens, né à Dordrecht le 12 novembre 1888, docteur en droit de l'Université de Leyde, lieutenant de l'armée néerlandaise (1917-1918), bibliothécaire de l'Action sociale catholique à Leyde, 1915 ; dirigeant de l'Association antituberculeuse du Mouvement ouvrier catholique depuis 1920, délégué-conseiller technique aux Conférences internationales du travail (depuis 1919), membre adjoint du Conseil d'administration du B. I. T., conseiller technique à la Conférence internationale économique de 1927, ancien sénateur et député depuis 1937, a publié *Le problème de l'Autriche* (1934), *Le chômage permanent* (1937), *Les ressources coloniales* (1938), *La Russie et l'Occident* (1938).

social. Le feront-ils seuls ? L'idée de *Quadragesimo Anno* — c'est, au fond, la même idée qui, depuis l'Union de Fribourg, a toujours travaillé les esprits chrétiens et qui avait été formulée en 1922 par la Confédération internationale des syndicats chrétiens dans son programme, — c'est l'organisation de la vie économique sur la base de la coopération des travailleurs et des employeurs.

Cette idée est la continuation des conventions collectives qui, basées sur la collaboration contractuelle, ont préparé la collaboration institutionnelle des syndicats ouvriers et des associations d'employeurs dans les « ordines », qui dirigeront l'ensemble de la branche d'industrie et qui seront coordonnés dans un organe central dominant l'économie du pays.

La réalisation de cette idée crée des organes de droit public, sous la surveillance de l'Etat, qui, gardien du bien commun, a un droit de regard, tout comme il contrôle les provinces et les communes en leur laissant une certaine autonomie. »

Le but suprême de cette tâche de réforme des institutions, il ne faut pas le perdre de vue, c'est le respect de la personne humaine : « Après tout, dit le Dr Carrel, c'est le développement de la personne humaine qui est le but suprême de la civilisation », et M. Serrarens ajoute :

« Car c'est la personne humaine qui reflète le soleil du Créateur. »

Pour un ordre social chrétien.

M. Charles Flory (1), président des Semaines sociales de France, montre le rôle qui incombe aux apôtres laïques, eux qui sont dans le monde sans être du monde, dans le travail d'expansion de la charité chrétienne. Levain dans la pâte, ils sont appelés à répandre cette charité autour d'eux, ce sera là leur façon la plus efficace de travailler à l'établissement d'un monde meilleur ; de son intéressant exposé nous extrayons les passages suivants particulièrement significatifs : il met d'abord en garde contre deux erreurs qui ne tiennent pas compte du caractère essentiellement dynamique du progrès social :

« La première consiste dans la nostalgie d'une époque révolue — la chrétienté du moyen âge, par exemple, — où un relatif équilibre semble avoir été atteint sur des structures définitivement dépassées. C'est s'attarder en de vains regrets. Le progrès est partie constituante de l'ordre social. On ne peut l'arrêter, encore moins le méconnaître, sous prétexte de sauvegarder un ordre temporaire qui n'épuise point les possibilités offertes à l'homme par l'état des techniques. Des périodes heureuses, où s'est épanouie la chrétienté, gardons le souvenir d'une étape transitoire, dont le succès doit nous servir d'exemple et d'encouragement.

La seconde erreur, qui est aussi une tentation, c'est de croire à la réalisation terrestre d'un ordre définitif qui mériterait, de ce fait, le sacrifice de nos libertés essentielles. Telle est la perspective ouverte aux masses par le marxisme après que l'avènement au pouvoir du prolétariat aurait mis fin à la lutte des classes. La fascination qu'exerce sur les esprits ce rêve eschatologique traduit bien la volonté de dépassement, éveillée chez l'homme par le christianisme. Mais cette volonté, nous le savons, ne s'incarnera jamais qu'en des formules inadéquates, et, faute d'admettre cette relativité, elle aboutit à créer des mythes masquant, en définitive, des intérêts individuels ou collectifs. C'est ainsi qu'au nom de la

(1) M. Charles Flory, né à Lure (Haute-Saône) le 29 avril 1890, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre (1914-1918 et 1939-1945), commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, ancien président de l'A. C. J. F., président des Semaines sociales de France.

justice, la lutte des classes a pu être présent
comme une loi historique, et que la force est
souvent considérée comme créant le droit.

Et pourtant, cette réserve des chrétiens deva
la perspective d'un ordre définitif ne compor
aucune attitude de découragement. Nous savo
bien que sous des apparences diverses la natu
humaine reste semblable à elle-même. Mais no
savons aussi que les structures sociales sont s
ceptibles de progrès et nous avons conscience q
de déséquilibre en déséquilibre, l'humanité se ra
proche de son idéal transcendant de justice.
qu'ainsi se prépare, la grâce aidant, l'avèneme
du royaume de Dieu qui, pour nous chrétiens,
le véritable sens de l'histoire. »

Ce facteur de dynamisme, c'est la charité :

« Faute de charité, les hommes ont tendan
à isoler certaines requêtes de la justice, à donn
une valeur exclusive à telle réalité partielle qu'
transforment en mythe. Forts de la charité,
cherchent à assumer toutes les exigences de
justice, à tenir compte de toutes les réalités, sa
considération de classes, de frontières ou de rac
Le sens réaliste est la marque d'une char
authentique.

Faute de charité, les hommes sont impatien
et s'abandonnent aux chimères des solutions
force : guerre ou lutte des classes, ou les de
à la fois. Forts de la charité, ils poursuivent
réalisation d'un ordre social avec opiniâtreté
courage, sans récuser le combat nécessaire qua
l'impose la justice, mais en gardant le respect
l'amour même des ennemis.

Faute de la charité, le progrès social est po
suivi par des méthodes de contrainte, qui cons
tuent souvent de nouvelles et pires oppressions.
faut la force médiatrice de l'amour pour la r
lisation de la justice dans la liberté. »

Organisations internationales.

Mlle Catherine Schaefer, membre du bureau
la N. C. W. C. pour les relations avec l'O. N. U.
nous donne des renseignements intéressants
les organisations internationales et particul
rement les organisations catholiques dont elle no
décrit les activités :

« Parmi la centaine d'organisations interna
nales représentant toutes les variétés d'intér
qui ont maintenant un statut consultatif dans
Conseil économique et social des Nations Un
six sont catholiques. Elles comprennent tant
groupes spécialisés que des organisations gr
pant de larges catégories de catholiques, réun
par des intérêts communs.

Du premier groupe font partie : « L'Un
catholique internationale pour le service socia
(Union des écoles catholiques de service social
des associations internationales de travaille
sociaux), la « Caritas Internationalis » (qui gro
les organisations de charité et s'intéresse
problèmes de bien-être social et aux réfugiés),
l'Union internationale de la presse catholiq
qui réunit les éditeurs, journalistes et directe
d'agence de presse.

(1) Mlle Catherine Schaefer, assistante de la secrétair
générale de la *National Catholic Welfare Conference* au
de l'O. N. U., a fait ses études à Trinity Col
(Washington) et à l'Université catholique améric
(Faculté d'études économiques et relations internationall
secrétaire du *Department of Social Action* de la N
W. C. et assistante de la secrétairerie exécutive de
Catholic Association for International Peace ; consult
du Comité pour les relations internationales du Co
des femmes catholiques et de l'Union internationale
Ligues des femmes catholiques, a participé en Allema
à la Conférence des organisations des femmes catholiq
a publié *Catholic Organisation for Peace in Eur*
A Papal Peace Mosaic (1876-1936) ; *Pius XII and P*
(1939-1944).

Dans le deuxième groupe d'organisations se ouvent : l'Union internationale des Ligues de mmes catholiques, qui compte 36 millions d'af-iées dans leurs organisations nationales et ernationales ; les Jeunes Travailleurs Chré-ns, qui mettent en pratique la conception chré-nne du travail (assistance et éducation des nes travailleurs) ; et finalement, « Pax mana », qui groupe deux organisations, une universitaires et l'autre d'intellectuels.

Toutes ces organisations ont pour but spéci-ue d'influencer la vie internationale selon les ncipes chrétiens ; par conséquent, promouvoir défendre la loi naturelle, la morale, les droits l'Eglise, les droits de l'homme, en particulier ix de la famille et le droit d'association.

a Confédération internationale des syndicats rétiens, composée de syndicats tant catholiques e protestants, pourrait aussi être mentionnée car elle a déclaré formellement devant les tions Unies vouloir suivre la doctrine sociale rétienne ; il lui a été accordé le statut consul-if, que les Nations Unies réservent aux plus portants des groupements économiques interna-naux.

Comment ces organismes influent-ils sur les vaux des Nations Unies ? Principalement par : informations et des conseils au secrétariat ır la préparation des études du Conseil écono-que et social et de ses Commissions, des memo-nda écrits, des interventions orales, des conver-ions et des échanges d'idées avec des représen-nts gouvernementaux auprès des Nations Unies, échanges de vues avec d'autres organismes nsultatifs non gouvernementaux. »

Pour terminer, Mlle Schaefer a parlé de l'œuvre Centre d'informations constitué à Genève en 19 dans le but de renseigner les organisations ernationales catholiques sur les activités des férentes nations ; ce Centre maintient un échange ntinu d'informations evec d'autres Centres, tamment le N. C. W. C. pour les affaires con-nant les Nations Unies.

Présence et responsabilité des catholiques dans la vie internationale.

Après avoir souligné à son tour la tendance uelle du monde à l'unité, ses efforts progressifs s une dernière étape qui serait l'établissement n seul corps politique organisé aux dimensions ndiales, mais toujours respectueux des variétés chaque nation, le professeur Ramon Sugranyes Franch, secrétaire général de *Pax Romana* (1), ue le rôle des catholiques dans ce mouvement : faut étendre notre apostolat et lui donner des nensions mondiales ; être catholique, c'est être pable de mettre la réalité universelle au-dessus égoïsmes et du nationalisme, comme le rap-lait Mgr Montini lors de la réunion préparatoire ce Congrès ; il y a contradiction entre foi uni-rselle et mentalité nationaliste.

Notre action sur le plan international doit xercer d'abord dans l'ordre intérieur, spirituel, premier rôle du chrétien dans la vie internatio-le est « d'y introduire un rayon de plus de la ine charité ».

En outre, comme le souligne le rapporteur :

« A cette action « intérieure » d'apostolat pro-ement dit, s'ajoute une action extérieure, tournée vers le monde que nous voulons rendre meilleur. Le message chrétien illumine et purifie toutes les valeurs humaines et sociales. Ce que le monde cherche dans l'angoisse, disait S. S. Pie XII, est une « assise sur quoi bâtir un ordre temporel ». Une telle assise ne pourra être que spirituelle, car on ne bâtit pas durablement du temporel sur du temporel. Bien plus encore que les nécessités économiques et militaires — en dépit des apparences, — ce sont les forces idéo-logiques qui mènent le monde.

D'où la responsabilité accrue des catholiques. L'assise spirituelle que le monde cherche, c'est à nous de la fournir, nous qui possédons « le terrain solide des certitudes spirituelles élémen-taires. Et cela est vrai sur le plan international comme dans tous les autres ordres de la vie sociale ».

1) M. Ramon Sugranyes de Franch, secrétaire général *Pax Romana* (Mouvement international des *Intellectuels holiques*), est né en 1911 à Capellados (Catalogne, agne) ; licencié en droit 1932) et ès lettres (1933) 'Université de Barcelone, assistant au Séminaire de phi-ophie classique, a étudié aux Universités de Madrid, du ré-Cœur à Milan, de Genève et de Paris ; docteur en it de l'Université de Fribourg (1943), chargé de cours langue et de littérature espagnoles à l'Université de bourg.

La fonction de l'assistant ecclésiastique.

Dans un remarquable exposé, Mgr Courbe, évêque titulaire de Castoria, auxiliaire de Paris et secrétaire général de l'Action catholique fran-çaise (1), traite une question d'importance pour l'apostolat des laïques, celle de la formation des assistants ecclésiastiques, ces apôtres des apôtres sur les épaules desquels repose la formation spi-rituelle des membres de l'Action catholique.

Le prêtre qui forme des laïques à l'apostolat, qui appelle des laïques à participer à l'apostolat de la hiérarchie pour qu'il soit plus efficace et qu'il pénètre plus avant dans tous les milieux de vie, doit d'abord croire lui-même à la nécessité de cette collaboration des laïques. Mgr Courbe cite ce passage de l'Encyclique *Quadragesimo Anno* qui dit si clairement le besoin qu'a l'Eglise des laïques :

« Pour ramener au Christ ces diverses classes d'hommes qui l'ont renié, il faut, avant tout, recruter et former dans leur sein même des auxi-liaires de l'Eglise qui comprennent leur menta-lité, leurs aspirations, qui sachent parler à leurs cœurs dans un esprit de fraternelle charité. Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers, seront des ouvriers ; les apôtres du monde industriel et commerçant seront des indus-triels et des commerçants. »

Que les assistants ecclésiastiques n'oublient pas que les laïques ont reçu un mandat de la hié-rarchie, que, par conséquent, ils respectent scrupu-leusement l'action propre du laïcat. Ici encore, Mgr Courbe s'efface devant la parole du Pape, il cite ce passage d'un discours de S. S, Pie XII pro-noncé le 3 mai 1951 devant des dirigeantes et des membres de l'Action catholique féminine :

« Afin que l'assistance à vos associations fémi-nines soit vraiment sainte et fructueuse, que les prêtres, avec intention et discrétion délicate, laissent complètement aux dirigeantes, et en tout cas aux soins et aux mains de femmes religieuses et instruites, ce que celles-ci peuvent faire par elles-mêmes, même parfois mieux, en bornant d'eux-mêmes leur action au ministère sacerdotal. »

Et Mgr Courbe ajoute :

« Par conséquent, pas de cléricalisme, ne pas traiter les laïques en mineurs ; savoir écouter, faire confiance, ne jamais briser l'élan par auto-ritarisme ou ironie. »

Il précise cependant qu'il y a des nuances à observer suivant qu'il s'agit d'un milieu

(1) S. Exc. Mgr Stanislas Courbe, né à Fribourg (Suisse) le 8 septembre 1886, prêtre le 3 avril 1915, nommé évêque titulaire de Castoria le 22 juin 1943, auxiliaire de l'arche-vêque de Paris, secrétaire général de l'Action catholique française depuis 1931.

d'adultes ou d'un milieu de jeunes. D'autre part, l'autorité du prêtre doit être marquée davantage s'il s'agit de mouvements d'Action catholique générale, orientés vers une activité apostolique paroissiale, que s'il s'agit d'Action catholique spécialisée équipée en vue de la christianisation de milieux de vie, auquel cas l'assistant doit tenir compte du fait que le laïque évolue dans un milieu où il jouit d'une compétence propre dont il convient de respecter le libre exercice.

C'est aux assistants spécialement qu'incombe la tâche de former des apôtres parce que...

« Seuls ceux qui sont, par les saints Ordres, ministres du Christ et dispensateurs des mystères de Dieu, possèdent ce qui est nécessaire pour s'en acquitter. (1) »

Dans ce but, ils doivent leur donner :

1° Une formation intellectuelle :

« Etude de la doctrine : étude vivante, adaptée aux besoins, aux capacités de chacun, aux problèmes du milieu. »

Et, citant Mgr Guerry :

« Il faut sans cesse repenser ces problèmes théologiques en fonction des différents milieux auxquels on s'adresse. S'imaginer qu'on peut se servir des mêmes clichés, présenter les mêmes thèmes dans les groupements les plus différents, c'est s'exposer à un échec complet. On n'atteindra les âmes qu'en s'imposant ce dur labeur d'une perpétuelle mise au point dans l'intelligence des vérités de la foi, pour les rendre plus saisissables et applicables à la vie réelle des laïques, à leur milieu, à leur degré de culture. »

2° Une formation apostolique :

« Veiller, à cet égard, à ce que les activités de l'Action catholique ne se déplacent pas du plan spirituel sur le plan uniquement temporel ; rappelez, avec le cardinal Gasparri : « qu'il s'agit d'une activité qui reçoit sa spécification, non pas d'une fin matérielle et terrestre, mais spirituelle et céleste ; non pas d'une fin politique, mais religieuse (2). »

3° Une formation spirituelle :

« La formation spirituelle est capitale, surtout pour ceux qui sont appelés à devenir les militants et les chefs : sans elle, c'est-à-dire sans humilité, sans charité, sans union à Dieu ni oraison, sans vie sacramentelle, sans récollections, sans retraites, aucun fruit spirituel « airain sonnant, cymbales retentissantes » ; pas de persévérance, découragement, manque d'entente entre les membres des associations et les associations elles-mêmes, déviations doctrinales, évasion de la hiérarchie, laïcisation. »

« En somme, l'assistant ecclésiastique est avant tout un éducateur, un modeleur d'âmes, l'éducateur des éducateurs, l'apôtre des apôtres, l'âme de l'association. » (Mgr Civardi.)

« Educateur s'efforçant de procurer à l'apôtre laïque un véritable épanouissement de sa personnalité afin de lui permettre de remplir sa mission providentielle. »

L'assistant ecclésiastique doit s'efforcer de faire passer en lui les besoins et les aspirations des laïques dont il assume la formation ; citant Mgr Guerry :

« L'assistant ecclésiastique doit :

1° Connaître les besoins et les aspirations, les difficultés et les obstacles, les possibilités et les ressources des différents milieux. Or, le prêtre, de lui-même, ne les connaît pas. Quel que soit son milieu d'origine, de nombreuses années de Séminaire ont mis des distances entre lui et son milieu. Lorsqu'il revient dans le ministère, il n plus les mêmes préoccupations. En tout c même s'il avait personnellement gardé le conta il ne connaîtrait pas les différents autres milie auxquels appartiennent ceux qu'il a mission conduire au Christ. C'est par les laïques qu apprendra à connaître la matière de leur vie il les fera parler, il saura les écouter, il les am nera eux-mêmes, par ses questions, à observ à voir, à juger leur propre milieu de vie.

2° Comprendre, c'est-à-dire avoir l'intelligen de leur vie réelle — « intus legere », lire dedar — être « compréhensif », comme on dit aujo d'hui, par un grand effort de charité pour s'o blier, se détacher de son moi, entrer dans pensée, les soucis, les difficultés, les aspiratio des autres. »

Aussi, pour être à la hauteur d'une telle tâcl un gros effort de sanctification personnelle exigé de l'assistant ecclésiastique :

« Nécessité d'un grand esprit d'abnégation. point imposer ses vues personnelles, s'effac devant la hiérarchie et, dans certains cas, deva les laïques ; supporter l'indifférence, l'inco préhension, l'opposition, l'hostilité, le manque confiance, l'insuccès ; ainsi Jésus ! La croix n'e elle pas l'instrument de la rédemption ? »

C'est le cardinal Pizzardo qui écrit :

« L'assistant doit avoir une telle richesse de spirituelle qu'elle lui permette de s'appliquer mot de saint Bernard, qui disait de la Vierge « Plena sibi, superplena nobis » ; l'assistant d pouvoir se dire : « Plenus sibi, superplenus aliis

Citons, pour terminer cet extrait de la belle co clusion par laquelle Mgr Courbe termine son expo sur l'assistant ecclésiastique :

« *Tâche importante, sans doute.*

L'importance du rôle de l'assistant ecclési tique ressort avec évidence de la haute mission de la *très noble tâche* à lui confiée : « Toutes directions, toutes les branches de l'Action cath lique portent l'empreinte de ce que l'assista ecclésiastique sait et veut réaliser. » (Pie aux assistants diocésains, 19. 9. 30.) Au surpl l'assistant a, lui aussi, un rôle *propre et irre plaçable.*

Pour ma part — je l'ai constaté depuis années que je suis les travaux de l'Assemblée Eminentissimes cardinaux et archevêques France — les solutions proposées aux *problèn* de l'heure ne trouvent leur application que da la mesure où un prêtre intervient.

Avec quelle ferveur, avec quelle générosité, a quelle joie, l'assistant ecclésiastique doi *répondre à l'appel confiant* de la hiérarchie, que Pie XI le proclamait dans son discours a assistants diocésains le 19 septembre 1930 : « *manibus tuis sortes meae.* » (1).

L'institution de l'assistant ecclésiastique.

De l'exposé de Mgr de Vizcarra, évêque titula d'Eressus, assistant général de l'Action catholic espagnole (2) qui traite aussi de la question assistants ecclésiastiques, nous extrayons le p sage suivant relatif à la formation spéciale doit être donnée dans les Séminaires aux fut assistants et, d'une façon plus générale, à tous séminaristes.

Il s'appuie sur ce texte de Pie XI s'adress aux évêques des Philippines (3) :

(1) Lettre de Pie XI à l'épiscopat argentin (4. 2. 1931).
(2) Lettre aux Ordinaires d'Italie (2. 10. 1922).

(1) Mes destinées sont dans ta main.
(2) S. Exc. Mgr Zacharias de Vizcarra est né à Abad (diocèse de Victoria) le 4 novembre 1880 ; ordonné pr le 31 mars 1906, a été nommé évêque titulaire d'Ere le 2 avril 1947. Domicile : Palacio de la Cruzada, et C de Barajas, Madrid.
(3) *A. A. S.*, vol. XXXIV, p. 256-257.

« Notre déjà longue expérience nous a montré en chaque pays le sort de l'Action catholique entre les mains du clergé et que celui-ci, cause de cela, doit connaître théoriquement et atiquement cette nouvelle forme d'apostolat fait partie du ministère sacré. Connaissant tre paternelle sollicitude pour le salut des ..es, nous savons que vous ferez en sorte que us vos prêtres reçoivent cette préparation ; que jeunes lévites la reçoivent au Séminaire dans cours de théologie pastorale dont actuellement ction catholique doit faire partie intégrante, même titre que les formes classiques de l'aposat ; et que les prêtres qui sont déjà à leur amp de travail la reçoivent dans des sessions éciales de retraites et d'études et par tous les oyens que saura susciter votre zèle. Les prêtres nsi formés — et nous demandons la même ose aux religieux — devront se consacrer à la che difficile de la préparation spirituelle et atique des laïques à l'Action catholique. »

Et Mgr de Vizcarra ajoute (1) :

« Comme nous le voyons par ces paroles de e XI aux évêques des îles Philippines, la préation théorique et pratique du prêtre au uvel apostolat de l'Action catholique doit s'acquérir au Séminaire, parce que maintenant cet apostolat fait partie du ministère sacré et doit être considéré comme un nouveau chapitre de la théologie pastorale.

Aujourd'hui, heureusement, ont disparu de la plupart des Séminaires les obstacles que certains vieux supérieurs et professeurs opposaient à des nouveautés qui n'avaient pas été léguées par nos vénérables prédécesseurs, et l'étude de l'Action catholique est à l'honneur, non seulement dans les cours de théologie pastorale, mais aussi chez des élèves plus jeunes.

Dans de nombreux Séminaires, dans le but de se former, les élèves eux-mêmes ont constitué des groupes d'Action catholique, établis selon les statuts nationaux et sous la direction du supérieur, qui remplit le rôle du curé, eux-mêmes remplissant les rôles de membres et d'assistants. [...]

Dans d'autres Séminaires, les élèves les plus âgés vont dans les paroisses les jours de fête et aident les curés ou les assistants à diriger des groupes de jeunes aspirants, à présider des cercles d'études, à enseigner des chants et autres œuvres semblables.

Cela se fait particulièrement dans les Séminaires qui retiennent pendant un an ou plus les jeunes prêtres nouveaux ordonnés pour qu'ils s'initient aux sciences sociales et qu'ils exercent divers ministères dans des églises désignées par l'évêque, avant d'occuper des postes définitifs.

(1) Traduction de *la D. C.*

Le bienheureux Pie X, par Mgr Federici. — Brochure 12,5 × 18 cm., 30 pages, couverture avec portrait, 65 francs, franco 80 francs. Editions P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris, VIe.

Pages alertes, pleines de faits, écrites par un familier de Pie X mettant en relief l'héroïsme des vertus de ce Pape béatifié le 3 juin 1951, moins de trente-quatre ans après la date de sa mort.

Le chemin de la croix et les Béatitudes en sonnets, par J.-Gabriel Escudey, doyen honoraire. Lettre-préface de Mgr Richaud. Edition revue et retouchée. Plaquette 13,5 × 18,5 cm., 36 pages illustrées, 50 fr. Editions de la *Revue Indépendante*, Paris, 1951. S'adresser à l'auteur, aumônier de Fontaudin, Pessac (Gironde). C. p. Bordeaux 33-273.

Maria Goretti..., un fait divers ? par M. Menu, O. P. — Vol. 13,5 × 17,5 cm., 134 pages, illustrations, 210 francs (port en sus). Editions Passionistes, Melay, par Montaigu (Vendée).

Ce livre est un portrait ; il souligne les traits de la physionomie spirituelle de Maria Goretti, et montre en elle l'exemple d'une sainteté vécue dans les conditions d'une vie ordinaire. L'auteur a tenu à ne rapporter que des faits relatés dans le procès de béatification, et il a écrit spécialement pour les adultes : parents, prêtres, éducateurs. En appendice, on trouvera le jugement motivé de l'auteur sur le film italien : *Cielo sulla palude*, de A. Genina, film sur la vie de sainte Maria Goretti.

Lille-en-Flandre. Des origines à nos jours, par A. Mabille de Poncheville. Préface par Jacques de Lacretelle. — Vol. 21 × 24 cm., 280 pages, 10 hélios hors texte, 2 000 francs. Editions S. L. E. L., 91 *bis*, rue Nationale, Lille.

Réédition, mais avec un texte revu et augmenté, d'un ouvrage paru en 1936. C'est un magnifique panorama d'histoire civique, religieuse, guerrière, industrielle, artistique, embrassant deux mille ans d'existence de la grande cité du Nord. L'auteur, qui connaît parfaitement sa province, la vie de ses compatriotes, leurs qualités d'amour du travail, d'énergie, de volonté persévérante, fait bien ressortir, avec les destinées de Lille à travers les siècles, l'âme et le visage de cette ville qui a subi tant de guerres avec des maîtres divers. Le livre est admirablement présenté tant au point de vue du style que dans son aspect extérieur (papier, cartes, illustrations).

— *Avec Jésus* (*ou mes débuts au grand catéchisme*), par l'abbé Marcel Thomas. Le livre des parents, des catéchistes, des enfants. — Vol. 12 × 19 cm., 26 illustrations en couleurs, de Rigot et Gosset, 128 pages, 120 francs ; 170 francs cartonné. P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris, VIe.

Ce catéchisme, avec ses leçons à la portée des enfants, ses questionnaires, ses résolutions, ses gravures, etc., est une excellente introduction au catéchisme des enfants plus grands, le *Viens, sui-moi*, du même auteur. Il oriente l'enfant vers la première réception des sacrements.

— *Un as... Louis de Gonzague*, par Agnès Goldie. — Vol. 12 × 19 cm., 126 pages, 150 francs. Editions Spes, Paris.

Présentation moderne, très vivante, d'une vie peu banale, qui va des palais d'Italie et d'Espagne à la cellule d'un noviciat et à la sainteté par la fidélité à la vocation, une constante pureté d'âme et un héroïque dévouement au prochain. Un pareil portrait de l'angélique patron de la jeunesse plaira aux garçons d'aujourd'hui et les aidera à prendre l'habitude d'être fidèles au devoir coûte que coûte.

— *Le fantôme de la brousse* (Coll. « La Frégate »), par G. Dardel. — Un vol. de 128 pages, 50 francs ; port, 15 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. 1668.

Ce roman, plein d'intérêt, sort de la banalité. Des descriptions de la brousse africaine donnent au récit un cadre mystérieux. Le style est élégant, clair et distingué. Ce livre plaira à ses lecteurs par son intrigue originale et l'atmosphère très particulière où se déroule l'action.

— *Pat'Apouf contre les gangsters*, par Gervy. — Un album en noir et couleurs, 420 francs ; port, 30 fr. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. 1668.

La publication d'un nouvel album de Pat'Apouf est toujours un événement attendu par un nombreux public. Comme les enfants, de grandes personnes prennent plaisir aux aventures du sympathique détective créé par Gervy. *Pat'Apouf contre les gangsters* sera enlevé comme les autres albums que les lecteurs s'arrachent avant que l'encre d'imprimerie ait eu le temps de sécher.

LE PROBLÈME DU LOGEMENT

(suite) [1]

Au Congrès que tenait à Lille, le 24 juin 1951, l'Union nationale des Fédérations d'organismes des Habitations à loyers modérés (H. L. M.), son directeur, M. Langlet, présentait ainsi, dans son rapport, les résultats, les difficultés et les conditions d'une politique des H. L. M. :

PREMIERE PARTIE. — Tableau des résultats obtenus et des dispositions légales et réglementaires intervenues de juin 1950 à juin 1951.

A. — Crédits et programmes.

Le montant total des crédits d'engagement prévus en faveur des organismes d'H. L. M. pour l'exercice 1950 s'est élevé à 41 milliards (art. 12 de la loi du 24 juillet 1950 et art. 2 de la loi du 8 août 1950). A ces avances accordées par l'Etat s'est ajoutée l'autorisation donnée aux organismes d'émettre des emprunts avec attribution des bonifications d'intérêts instituées par l'article 30 de la loi du 8 mars 1949, à concurrence, pour l'année 1950, d'une somme globale de 5 millions de francs.

La totalité des crédits d'engagement (41 milliards) s'est trouvée engagée, fin septembre 1950, et faute de crédits suffisants, la Commission interministérielle d'attribution des prêts a dû ajourner, au cours du seul quatrième trimestre 1950, l'examen de dossiers et projets prêts à être financés portant sur la construction de plus de 50 000 logements.

Les difficultés rencontrées dans la recherche de prêteurs privés et le fait que la loi du 24 juin 1950, relative aux prêts des Caisses d'épargne, ne pouvait entrer en application qu'à partir du 1er janvier 1951, n'ont permis aux organismes d'émettre les emprunts privés bonifiés qu'à concurrence de 3 184 850 000 francs.

On trouvera ci-après le tableau de la répartition des crédits d'engagement de 1950 :

I. — Avance de l'État (loi du 3 septembre 1947).

1° Financement de nouveaux programmes destinés à la location simple (16 473 logements) :

Offices publics d'H. L. M.	16 882 371 000	
Sociétés anon. d'H. L. M.	6 659 536 000	
Sociétés coopér. d'H. L. M.	1 077 368 000	
	24 619 275 000	
....		24 619 275 000

2° Financement d'opérations d'accession à la propriété (environ 9 000 logements) :

Sociétés de crédit immob.	8 336 012 000	
Sociétés coopér. d'H. L. M.	2 879 525 000	
	11 215 537 000	
....		11 215 537 000

3° Prêts complémentaires aux Offices et Sociétés d'H. L. M., au titre de programmes déjà financés :

.... 2 859 548 000

4° Prêts pour réparations et entretien :

.... 287 365 0

5° Prêts complémentaires des Sociétés de crédit immobilier aux sinistrés (ord. du 2 nov. 1945) :

.... 22 358 0

6° Prêts pour acquisition par les organismes d'H. L. M. de chalets préfabriqués (497 logements) :

.... 877 180 0

7° Premières avances sur le programme spécial de Strasbourg-Kehl :

.... 378 100 0

8° Avances au titre de la Santé publique et divers :

.... 665 637 0

9° Aménagement du camp militaire d'Elzange (61 logements) :

.... 75 000 0

.... 41 000 000 0

II. — Emprunts d'Organismes d'H. L. M. contract avec bonifications d'intérêts (art. 30 de la loi du 8. 3. 4

Offices publics d'H. L. M........	465 400 0
Sociétés anonymes d'H. L. M......	421 450 0
Sociétés coopératives d'H. L. M....	959 000 0
Sociétés de crédit immobilier......	1 339 000 0
	3 184 850 0

En ce qui concerne les crédits de payement, loi de finances de 1950 en avait limité le mo tant à 21 milliards, et les appréhensions que no exprimions, en juin, au Congrès de Toulouse, sont trouvées justifiées. Dès la fin d'octobre, réalisations ayant épuisé les crédits de payeme accordés, la Caisse des Dépôts et Consignatio était dans l'obligation d'envisager la suspensi de ses payements. Des démarches pressant effectuées auprès du ministère des Finances p mirent fort heureusement un déblocage supp mentaire de 4 milliards de crédits de payemen Mais ce déblocage ne fut accordé qu'avec imp tation sur les crédits de payement de l'exerc 1951, si bien que de semblables difficultés, probablement encore aggravées, risquent de produire au cours du deuxième semestre 1951

Du 3 septembre 1947 au 31 décembre 1950 montant total des crédits d'engagement accor par l'Etat aux organismes d'H. L. M. s'est él à 99 526 987 640 francs, alors que pendant même période les payements effectués ne se s élevés qu'à 45 milliards de francs.

Pour l'exercice 1951, les crédits qui vienn d'être accordés, par la loi du 24 mai 19 s'élèvent, pour les avances de l'Etat, à 45 n liards de francs au titre de crédits d'engageme et à 30 milliards (34 milliards moins 4 millia utilisés par provision en 1950) au titre des créc de payement.

A la fin de l'année 1951, l'écart entre les c dits d'engagement et les crédits de payem attribués depuis 1947 sera le suivant :

Crédits d'engagement.	144 milliards environ
Crédits de payement.	75 milliards environ

(1) Voir *la D. C.* du 18 nov. 1951.

B. — Lois et règlements intervenus matière d'H. L. M. de juin 1950 à juin 1951.

– Substitution de l'expression « H. L. M. » 'ancienne appellation « H. B. M. ». (Loi du juillet 1950, art. 17.)

– Multiplication par 10 du pouvoir d'emprunt ximum des Sociétés de Crédit immobilier. i du 21 juillet 1950, art. 18.)

– Attribution d'une réduction d'annuité de % pendant les dix premières années, en faveur emprunteurs des Sociétés de Crédit immobi- et des locataires-attributaires des Sociétés pératives d'H. L. M. (Loi du 21 juillet 1950, . 20, modifié suivant les propositions de nion par l'article 23 de la loi du 24 mai 1951.)

– Extension aux familles de trois enfants de réduction à 10 % de l'apport minimum exi- le des emprunteurs des Sociétés de Crédit nobier. (Loi du 21 juillet 1950, art. 20.)

– Exonération des organismes d'H. L. M. de npôt sur les Sociétés et personnes morales :. 2 du décret du 18 septembre 1950). Cette position vient enfin donner satisfaction à de nbreux vœux émis par la Fédération depuis Libération.

– Réduction à une somme fixe de 575 francs droit d'enregistrement applicable aux actes ttribution-partage des Sociétés coopératives L. M. (Décret du 18 septembre 1950, art. 7.)

– Réduction de moitié des droits de mutation faveur des acquisitions de terrains destinés a construction, avec possibilité, pour les orga- mes d'H. L. M., d'obtenir des délais de cons- ction leur permettant la mise en œuvre d'une itique de réserves foncières. (Décret du septembre 1950, art. 10.)

– Réduction des droits d'enregistrement en eur des premières mutations de maisons nou- ement construites.

– Nouvelle réglementation de la comptabilité offices publics d'H. L. M. (Décret du nars 1951.)

– Modification des caractéristiques des types logements H. L. M. (Arrêté du 4 mai 1951.)

– Extension jusqu'au 1er janvier 1954 des dis- itions de la loi du 3 septembre 1947. (Loi du mai 1951, art. 23.)

– Possibilité d'attribution d'avances aux ices et Sociétés d'H. L. M. pour le finance- nt d'opérations de démolition des taudis et de gement de leurs occupants. (Loi du 24 mai l, art. 25.)

– Réalisation sur les crédits globaux d'H. L. M. programmes spéciaux réservés en vue d'ob- ir une diminution des prix de revient (loi 24 mai 1951, art. 19), et attribution par le nistère de la Reconstruction et de l'Urbanisme primes pour participation aux frais d'études agés par les organismes pour rechercher un issement des coûts de construction. (Loi du mai 1951, art. 17.)

– Dispense de renouvellement décennal des othèques prises par suite des prêts accordés organismes d'H. L. M., et exonération de taxe hypothécaire pour toutes les inscriptions ses entre les organismes et leurs emprunteurs. i du 24 mai 1951, art. 24.)

– Extension des bonifications d'intérêts, ins- ées par l'article 30 de la loi du 8 mars 1949, outes les opérations prévues par la législation L. M. (Loi du 24 mai 1951, art. 11.)

es organismes d'H. L. M. accueillent avec sfaction les mesures nouvelles qui sont de ure à améliorer leurs conditions d'activité et faciliter leur tâche. La plupart d'entre elles nnent répondre à des vœux émis au cours de cédents Congrès et aux démarches poursuivies l'Union, dont les propositions précises sont enues, pour plusieurs dispositions nouvelles, le ce finalement adopté. Il convient de remercier M. le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme qui s'est employé avec persévérance à faire aboutir, au sein du gouvernement et devant le Parlement, des améliorations législatives particulièrement utiles à l'œuvre des H. L. M.

Mais le Congrès ne peut se contenter d'enregistrer les satisfactions ci-dessus énumérées, si intéressantes soient-elles, car elles ne résolvent pas toutes difficultés rencontrées dans le domaine H. L. M. Elles ne constituent encore que des améliorations fragmentaires, insuffisantes pour asseoir une large politique des H. L. M., et ce rapport se doit de souligner les problèmes essentiels non résolus.

2e PARTIE. — Les difficultés éprouvées par les organismes d'H. L. M. pour exercer et développer leur action.

Nous laisserons de côté les questions d'application de la législation H. L. M. qui appellent des modifications et des améliorations, ces questions ayant fait l'objet des rapports particuliers des différentes Fédérations.

Avant d'examiner les problèmes essentiels de financement des programmes et de la place faite aux H. L. M. dans l'œuvre de la construction, nous nous arrêterons à deux difficultés d'ordre général qui gênent ou risquent de gêner l'action de l'ensemble des organismes ; l'une, discutée l'an dernier, concerne les conditions d'élaboration et d'instruction des projets ; l'autre, récente, provient de la décision ministérielle tendant à diminuer la part du coût de construction susceptible d'être financée à l'aide des avances de l'Etat.

I. — Élaboration et instruction des projets de construction H. L. M.

La question a été longuement débattue au Congrès de Toulouse. Une résolution, adoptée à l'unanimité, demandait que des assouplissements soient apportés aux principes posés par la circulaire 49-1554 du 17 décembre 1949, de façon à ce que le choix et l'élaboration des projets susceptibles d'être admis ne soient pas soumis à des décisions arbitraires et sans appel du pouvoir central, qu'il soit largement tenu compte des conditions imposées par les données locales et par les impératifs financiers (coût d'investissement et charges d'exploitation), et que les organismes puissent conserver une large liberté dans la désignation des architectes.

Le vœu formulé ne semble pas avoir été favorablement accueilli : une circulaire du 24 juin 1950, publiée au *Journal Officiel* seulement à la date du 9 novembre, a créé le corps des architectes-conseils de la construction. Une autre circulaire 50-236 du 20 octobre 1950, relative « à la décentralisation du contrôle de la mise en forme architecturale des projets de construction d'H. L. M. et à la mission des architectes-conseils de la construction », a donné de larges attributions aux architectes-conseils du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, en les étendant même aux opérations groupées des Sociétés coopératives d'H. L. M. et des Sociétés de Crédit immobilier. Beaucoup d'organismes se plaignent de se trouver dans l'obligation d'accepter purement et simplement les seules conceptions des techniciens du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme pour obtenir l'agrément de leurs projets. Tous sont unanimes pour constater encore beaucoup de lenteur, de contradiction et de complication dans la procédure d'examen technique des projets.

Il semble que cette irritante question devrait recevoir rapidement une solution satisfaisante

pour tous, dans un climat de large compréhension, comme le vœu émis l'an dernier en exprimait le souhait.

II. — Diminution de la fraction du coût de construction financée à l'aide des avances de l'État.

Le 4 avril dernier, M. le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme a fait connaître sa décision de limiter le montant maximum des avances de l'Etat aux organismes d'H. L. M. à 85 ou 70 % du prix de revient (au lieu de 90 et 75 %) selon que le remboursement du prêt sera ou non garanti par une collectivité locale. Cette décision est motivée par le désir de donner aux crédits insuffisants le rendement maximum en les attribuant pour la construction du plus grand nombre possible de logements.

Les organismes d'H. L. M., qui recherchent de tous côtés des concours financiers appelés à compléter les crédits de l'Etat en s'adressant aux départements, communes, entreprises industrielles, C. I. L., Caisses d'allocations familiales et Caisses d'épargne, ne se refuseront pas à continuer leurs efforts dans ce sens. Mais beaucoup signalent leur crainte de ne pouvoir y réussir dans la proportion indiquée par la lettre ministérielle du 4 avril. Ils ont, d'autre part, le souci d'éviter d'avoir à réserver l'utilisation des logements à construire aux seuls candidats habitant dans des localités ou employés dans des entreprises en situation d'apporter les plus larges concours financiers. Il leur semble que les programmes d'H. L. M. doivent surtout tenir compte de l'urgence et de la gravité des besoins, ainsi que des préoccupations exprimées par le plan d'aménagement du territoire. Par ailleurs, si les 5 % du coût à trouver en dehors des avances de l'Etat doivent être empruntés à des taux d'intérêts normaux de 6 ou 7 %, l'équilibre d'exploitation des projets risquera de s'en trouver compromis, tandis que les difficultés d'attribution des logements aux familles de condition modeste s'en trouveront aggravées.

Pour tenir compte de ces préoccupations, l'Union nationale a demandé à M. le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme :

1° De ne pas considérer la nouvelle règle de 85 % comme d'application absolue, et d'admettre de maintenir le plafond de 90 % pour les projets urgents lorsque l'organisme aura justifié être dans l'impossibilité complète d'obtenir des concours supérieurs à 10 % ;

2° D'accorder des bonifications d'intérêts pour la partie des emprunts que l'organisme se trouverait obligé de contracter à un taux supérieur à 2 % pour couvrir la fraction des 5 % supplémentaires non financés par l'Etat.

III. — L'insuffisance de crédits et l'absence d'un plan de financement des programmes d'H. L. M

C'est la difficulté majeure ressentie par les organismes d'H. L. M., et il importe qu'elle soit résolue très rapidement si l'on veut mettre fin à la situation absolument intolérable et inadmissible dans laquelle se trouve placée l'œuvre des H. L. M. Le Congrès de Toulouse avait adopté une résolution fixant à 100 milliards les crédits nécessaires pour 1951. Cette somme devait se révéler en deçà des besoins les plus urgents, puisqu'il existe actuellement au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme des projets de constructions H. L. M. prêts à être financés ou en voie de l'être, portant sur plus de 100 000 logements, tandis que les demandes d'avances qui auraient été nécessaires pour répondre aux demandes des Sociétés de Crédit immobilier et des Sociétés coopératives d'H. L. M., en matière d'accession à la propriété, de leur côté, dépassent 30 milliards.

Au cours de ces six derniers mois, l'Union nat nale, en liaison avec de nombreux groupeme nationaux s'intéressant à l'œuvre H. L. a multiplié les démarches pour obtenir des c dits tenant compte des résolutions de Toulo et des dossiers en instance.

Le projet gouvernemental prévoyait 45 m liards, y compris les prêts susceptibles d'ê obtenus auprès des Caisses d'épargne, et 1 m liard en autorisation d'emprunts bonifiables c tractés en dehors des Caisses d'épargne.

Les démarches de l'Union ont reçu part l'accueil le plus favorable. Le rapporteur géné de la Commission des Finances, notamme a reconnu comme parfaitement justifié l'oct du crédit de 100 milliards. Malheureuseme aucun débat sérieux ne s'est engagé au Parlem sur le problème du financement des H. L. M. question, nettement posée au Conseil de la Ré blique, a été esquivée à l'Assemblée nationa dans l'atmosphère de la fin de la législature.

L'action de l'Union a pourtant permis d'écar l'incorporation des prêts des Caisses d'épar dans les crédits de 45 milliards.

Finalement, la loi du 24 mai 1951 prévoit :

1° L'attribution de crédits d'engagement, s forme d'avances de l'Etat, pour 45 milliards

2° L'attribution de bonifications d'intérêts p des emprunts à contracter auprès de prête privés autres que les Caisses d'épargne, à c currence de 2 milliards ;

3° L'attribution de bonifications d'intérêts p des prêts à contracter auprès des Cais d'épargne, sans indication de plafond, l'exp des motifs précisant, toutefois, que ces p pourraient s'élever à 10 milliards minimum.

En supposant que les concours des Cais d'épargne puissent s'exercer comme prévu faut déplorer le retard inexplicable apporté d la détermination et dans l'assouplissement de procédure à suivre en cette matière), c'est au p une somme de 57 milliards qui pourra accordée aux H. L. M. pour 1951. Si l'on ti compte des prêts complémentaires sur d'anci programmes qu'il sera nécessaire d'imputer ladite somme, et de la hausse enregistrée d les prix de revient, ce n'est guère plus 27 000 logements H. L. M. (contre 25 400 en 1 dont la construction pourra être lancée c année.

Parallèlement, la loi de finances a autorisé prise en charge, par le budget, de 4 milliards primes à la construction, pendant vingt ans, respondant à la création de quelque 80 000 l ments purement privés, sans affectation ni p rité sociales déterminées.

Et ces crédits H. L. M. si insuffisants, a fallu les attendre jusqu'au 24 mai 1951! Com tenu des délais indispensables de répartition, notification et de signature des contrats, organismes ne pourront réellement en disp qu'en août ou septembre, c'est-à-dire que la grande partie de l'année — celle de la b saison — aura été perdue pour l'ouverture e tive de nouveaux chantiers. Et, bien entendu, organismes sont dans l'ignorance absolue possibilités de financements qui leur se accordées en 1952. Des crédits insuffisants, di bués à l'année, avec six mois de retard, voil situation !

Et pourtant, on ne cesse de proclamer offi lement que le problème du logement est doté numéro un dans les préoccupations gouvernen tales. Sur la foi de ces déclarations répétées, organismes d'H. L. M. élaborent des pro prennent des options sur des terrains, organi leur service pour un travail de longue hal tandis que non-logés et mal logés déposent candidature, accompagnée de l'extrait du der journal relatant l'annonce officielle de l'augn tation de l'effort de construction !

; cependant, les mêmes organismes sont tés à rationaliser leurs méthodes, à prévoir ensembles, des programmes échelonnés !

; quelle est la situation des Sociétés de Crédit nobilier et des Sociétés coopératives d'H. L. M. effectuant seulement des opérations d'acces- à la propriété et n'ayant, par conséquent, un patrimoine à gérer, ne peuvent subsister en effectuant de nouvelles opérations, et qui oivent chaque jour un nombre sans cesse ssant de demandes de concours ?

es Offices et Sociétés voient leurs projets de logements financés par 25, 30, 50. Des Sociétés Crédit immobilier à rayon d'action départe-ntal se voient attribuer des dotations de millions, de quoi consentir 6 prêts en un an s un département.

e Congrès de Toulouse avait demandé 100 mil-ds pour 1951. Le problème est dépassé : il dramatique. C'est sur l'engagement d'un pro-mme de cinq ans au minimum qu'il s'agit ourd'hui de se prononcer. Le problème est damental. Si intéressantes que puissent être mesures de début, les améliorations de fonc-nement de la législation, l'extension des ributions des Offices et Sociétés, la constitu- de nouveaux organismes, à quoi cela sert-il l'absence d'un plan financier en rapport avec améliorations et perfectionnements ?

ue penserait-on d'une organisation poussée recherches techniques amenant la S. N. C. F. créer des locomotives puissantes, dotées de caniques les plus perfectionnées, capables de cter les plus longs convois, si on ne lui don- pas le charbon ou le courant nécessaire ? ncore aurait-elle besoin de savoir sur quelles s ces machines seraient appelées à être uti-es, et c'est une autre préoccupation des orga-nes d'H. L. M. de connaître le rôle exact que pouvoirs publics leur assignent dans l'effort construction.

IV. — Incertitudes quant au rôle des Organismes d'H. L. M.

ne certaine confusion semble s'établir dans la ception que l'on se fait de l'utilisation des titutions d'H. L. M.

andis que des déclarations officielles et des iatives publiquement encouragées tendent romouvoir d'importants programmes H. L. M. que l'administration admet la création de nou-ux organismes d'H. L. M., on voit apparaître, s la mise en œuvre des procédés juridiques des moyens de financement, des oppositions re secteurs dits publics, semi-publics ou privés la construction.

es controverses se sont instituées, notam-nt à propos d'un cloisonnement entre les opé-ons de construction financées dans le cadre emprunts bénéficiant des primes à la cons-ction et celles à réaliser à l'aide des avances vues par la loi du 3 septembre 1947. Beaucoup ncertitudes, également, pour la détermination familles au profit desquelles l'activité des anismes d'H. L. M. doit s'exercer. Le flotte-nt ou les contradictions sont encore plus nds dans le domaine de l'accession à la pro-été, où l'on voit mettre en concurrence les cours financiers apportés par des lois et ins-tions différentes.

i des distinctions sont nécessaires, celles-ci vent reposer sur l'objet poursuivi par les ins-tions à mettre en œuvre. C'est le but tteindre qui peut déterminer les moyens finan-s et les formules juridiques, et non l'inverse. paraît urgent de réaffirmer la mission des anismes d'H. L. M. Ceux-ci n'ont pas du tout r objet de construire tout ce qui est à bâtir de supprimer l'initiative privée. Ils ont été és pour suppléer aux insuffisances de la construction privée, pour permettre aux pouvoirs publics de favoriser la réalisation de programmes dans des localités où l'intérêt public la rend urgente et impérieuse, et surtout pour apporter des logements aux catégories sociales pour lesquelles la seule initiative privée éprouve des difficultés et, dans certains cas, des impossibilités, à mettre en œuvre des solutions pourtant urgentes et nécessaires.

C'est le caractère social et l'utilité publique des programmes qui justifient l'intervention des organismes d'H. L. M., beaucoup plus que des considérations d'ordre purement économique.

Dès lors, si les organismes d'H. L. M. n'ont pas à intervenir, si ce n'est que subsidiairement, lorsque ce caractère social et l'utilité publique des constructions n'apparaissent pas, ils doivent, par contre, constituer l'organe d'action essentiel lorsque ces conditions s'affirment, et, dans ce cas, tous les moyens et toutes les modalités susceptibles de conduire aux réalisations doivent pouvoir être mis en œuvre.

Les opérations financées au moyen des emrunts prévus par l'institution des primes à la construction constituent une aide, sur le plan économique, aux constructeurs privés non justifiables de la législation H. L. M. Mais pourquoi refuser ces opérations aux organismes d'H. L. M. toutes les fois qu'il s'agit de programmes de logements populaires bénéficiant de l'appui de villes, de départements, d'entreprises industrielles en mesure d'apporter des concours complémentaires suffisants ?

Les organismes d'H. L. M. sont surpris de voir les pouvoirs publics envisager la constitution d'organismes nouveaux à caractère privé, pour réaliser, dans le cadre des primes à la construction, des projets établis par des municipalités, dans le but de satisfaire les besoins en logements des classes sociales de condition modeste, tout en interdisant aux organismes d'H. L. M. de prêter leur concours dans ces mêmes opérations !

Ils en sont d'autant plus étonnés qu'en réalité, le système des opérations de construction avec primes à la construction s'appuie sur un financement à caractère public puisque, tout au moins dans l'attente d'une conversion et en supposant celle-ci réalisable, les moyens de payement sont susceptibles d'être fournis par la Banque de France, à concurrence de 60 %, et que, d'autre part, ce système suppose un sacrifice budgétaire important, de l'ordre de 50 000 francs par logement, pendant vingt ans, auquel viennent s'ajouter les surprimes consenties par certains départements et communes. L'intervention des finances publiques s'avère bien près de celle consentie dans le cadre des crédits H. L. M.

Des représentants d'industries et de municipalités préfèrent recourir à des Sociétés civiles immobilières en faisant valoir qu'ils échappent ainsi aux suggestions et aux complications auxquelles sont soumis les projets H. L. M. Peut-on admettre un tel critère ? Ne semble-t-il pas que, dès l'instant qu'il s'agit d'un programme social d'ensemble, soutenu par des collectivités publiques ou des groupements professionnels, la préférence devrait, au contraire, être donnée à l'intervention des Offices et Sociétés d'H. L. M. ?

Par ailleurs, puisque l'objectif social est le fondement essentiel de l'intervention des organismes d'H. L. M., il est nécessaire de mettre ces derniers en situation de s'adresser aux catégories sociales au profit desquelles leur activité est principalement justifiée. Cela suppose que les conditions d'équilibre d'exploitation des programmes soient adaptées en conséquence. Il faut alors admettre plus de souplesse dans le choix des types et des modalités de construction, prévoir des projets d'un prix de revient plus modique, abaisser, sinon supprimer, la charge des intérêts

par l'octroi de bonifications d'intérêts en faveur des logements réservés aux familles de condition particulièrement modeste.

Ce sont bien toutes les conditions d'activité de l'institution des H. L. M. qui réclament un sérieux examen si l'on veut réaffirmer le rôle de cette institution.

3e PARTIE. — Conditions d'une politique nationale des H. L. M.

La mise en œuvre d'une véritable politique nationale des H. L. M. suppose une amélioration des conditions de fonctionnement des organismes, la définition de leur champ d'action, l'adoption d'un plan de financement.

La première condition implique une adaptation de la réglementation en vigueur aux circonstances présentes. Dans ce but, nous proposons que le Conseil supérieur des H. L. M., légalement toujours existant, mais mis hors d'état de fonctionner depuis 1939, soit, après reconstitution, chargé de présenter, dans un délai de six mois et avant le 1er mai 1952, une mise au point de la réglementation H. L. M., mise au point qui devrait tenir compte des vœux exprimés par les Fédérations.

La définition de la place des H. L. M. dans l'œuvre du logement conditionne aussi bien l'amélioration de la législation que l'adoption du plan de financement. Si les préoccupations ci-dessus exprimées, tendant à réaffirmer le rôle social des H. L. M., sont reconnues, il y aura lieu d'en tirer les conséquences dans la conjugaison de tous les moyens financiers propres à conduire aux objectifs à atteindre et dans les réformes susceptibles d'être apportées à la réglementation en vigueur. A cet égard, il semble que la création de plusieurs catégories d'H. L. M. et la fixation de conditions d'intérêts différentes suivant la destination des programmes et l'importance des ressources des bénéficiaires, permettraient aux organismes de mieux adapter leurs projets et les sacrifices de la collectivité publique aux divers besoins à satisfaire. Les offices publics d'H. L. M. devraient être plus spécialement mis en mesure de réaliser une large politique foncière et d'urbanisation, de mettre en œuvre les programmes des villes et départements, de s'attaquer aux difficiles problèmes de destruction des îlots insalubres. Les Sociétés anonymes d'H. L. M. sont particulièrement désignées pour servir de moyen d'action aux programmes à édifier avec le soutien des entreprises et groupements professionnels et des institutions sociales privées ou semi-publiques. Il est aussi de toute nécessité de se prononcer clairement sur la part d'activité réservée aux organismes appelés à favoriser l'accession à la propriété des familles modestes. Comme les Offices et Sociétés anonymes, sinon plus, en raison de ce qu'ils n'ont pas à assurer la gestion de patrimoine existant, les Sociétés de Crédit immobilier et les Sociétés coopératives d'H. L. M. ont besoin de connaître l'étendue et de leur mission et leurs possibilités d'action. L'importance des demandes de concours dont ces Sociétés sont saisies et le succès qu'elles rencontrent auprès de la population laborieuse française paraissent justifier la fixation de leur activité future dans une proportion au moins égale à un tiers de l'ensemble des programmes H. L. M.

Mais c'est surtout sur la troisième condition de la politique des H. L. M. : l'adoption d'un programme de financement, qu'il est essentiel et urgent de se prononcer.

PLAN DE FINANCEMENT DES H. L. M.

Il est superflu d'insister sur la faillite totale du système actuel de financement des programmes H. L. M. Il n'est plus possible de continuer suivant un rythme aussi éloigné des b minima recherchés ; il n'est plus possible de r liser à la petite semaine ; il n'est plus possi de faire dépendre une œuvre de longue hale des vicissitudes annuelles des lois de finances

L'adoption d'un plan de financement s'ét dant sur plusieurs années s'impose immédia ment.

Compte tenu de l'effort de reconstruction r tant encore à accomplir pendant les prochai années, il sera difficile de donner à ce plan to l'ampleur désirable pendant la première périd Mais nous considérons la réalisation d' premier programme quinquennal de 300 000 lo ments H. L. M., à raison de 60 000 par comme un minimum sur lequel il n'est permis de transiger.

300 000 logements en cinq ans, c'est à pe plus que le programme Loucheur de 1928 ! s'agit d'organiser un financement de telle so que les organismes d'H. L. M. aient la certitu absolue d'être en mesure de réaliser ce prem programme. Pour cela, il faut sortir des règ de l'orthodoxie budgétaire.

On a proposé la création d'une Caisse spécia Il est possible que cette initiative soit utile nécessaire, mais le contenu importe plus que contenant, et c'est l'affectation des moyens fin ciers réguliers et suffisants qui doit surt retenir l'attention.

Trois sources de financement sont à con dérer :

A. — Financement par le Trésor public.

C'est la source principalement utilisée jusq maintenant en matière d'H. L. M. Elle est d' plication facile. Mais pour servir de base de fin cement au plan quinquennal ci-dessus défini, faut avoir la certitude que le Trésor public s en mesure de fournir, régulièrement et suffisa ment, les crédits nécessaires. Ces impérat imposent que les avances de l'Etat soient fix à un minimum annuel une fois pour toutes p cinq années. Les mesures législatives et réglem taires nécessaires à cette fixation devront ê prises en considérant qu'il s'agit, non pas d' attribution de subventions par le Trésor, m d'avances remboursables parfaitement gagé tant par les garanties départementales et co munales et les inscriptions hypothécaires, que la création d'un patrimoine immobilier ina nable, tout au moins jusqu'à ce que les avan consenties n'aient pas été intégralement rembo sées. Il n'est pas admissible que les crédits re boursables parfaitement garantis et jusqu'à p sent productifs d'intérêts soient accordés dans mêmes conditions que les concours à for perdus.

Nous suggérons que, tout au moins pendant période où il devra supporter les charges dépenses de reconstruction, l'Etat passe avec Banque de France, ou un autre établissem national de crédit, une convention organisant financement annuel du programme quinquen d'H. L. M.

Il pourrait être stipulé qu'en tout état de ca la Banque, ou l'établissement de crédit cho mettra à la disposition de la Caisse des dép et consignations ou de la Caisse spéciale, s'il est créé une, les moyens de payement nécessai à compléter ceux qui ne pourraient être obte par d'autres sources pour l'exécution du pl L'Etat garantirait le remboursement des avan ou leur consolidation ultérieure. Cette consoli tion, gagée et garantie, de crédits à accorder s forme d'avances remboursables destinées à constitution de patrimoines immobiliers ina nables avant amortissement, ne saurait être a milée à des processus inflationnistes.

– Financement par des contributions des employeurs de main-d'œuvre.

ette deuxième source de financement consiste emander aux employeurs de main-d'œuvre une ribution proportionnelle aux salaires et traients versés par eux. Ce serait une généralisa- de l'effort consenti actuellement par un petit bre d'entreprises industrielles dans le cadre C. I. L. Elle trouverait sa justification dans ait que les réalisations d'H. L. M. sont essenement destinées à favoriser, dans de bonnes litions, le logement des travailleurs. A la difnce des cotisations prélevées au titre de la rité sociale, ces contributions logement pournt être effectuées sous forme de bons remsables, souscrits annuellement ou en une e fois pour cinq ou dix ans, des exemptions t accordées aux entreprises justifiant avoir lablement apporté des concours équivalents s organismes d'H. L. M.

. — Financement par l'emprunt et les apports de l'épargne.

a troisième source de financement consiste s les émissions d'emprunts et les concours cts de l'épargne.

a loi du 8 mars 1949 a autorisé les organismes L. M. à recourir aux prêts privés, avec pui de bonifications d'intérêts de l'Etat.

s difficultés rencontrées par les organismes, seulement pour trouver des concours, mais ore pour obtenir de l'administration des nces les autorisations nécessaires d'émiss à des conditions en rapport avec les exies du marché financier, n'ont pas permis jus- maintenant de trouver des ressources impores. Mais il est possible d'organiser et d'amér ce mode d'emprunts. On peut envisager, mment, la création de bons de construction, ancement, avec l'aide de l'Etat, d'emprunts des groupements d'organismes d'H. L. M., ervention du Crédit Foncier de France qui, dans le cadre du régime de ses prêts, avec nes à la construction, soit sous d'autres nes, pourrait peut-être faciliter les emprunts L. M.

n ce qui concerne l'appel à la petite épargne, stitution du livret immobilier, dont il est stion depuis plusieurs années, serait de nature pporter les concours des familles modestes ctement intéressées au développement des L. M., concours qu'il serait bien difficile d'obr sous la forme de souscription à des runts nationaux. Un crédit mutuel immobiréglementé pourrait également offrir des persives de financement, et c'est l'occasion de quer, une fois de plus, le scandale inouï résul- de ce que les pouvoirs publics diffèrent sans e l'intervention d'une réglementation alors les duperies pratiquées dans ce domaine lui été signalées de tous côtés depuis quatre ées, et que les tribunaux, bien que mal armés la loi, sont de plus en plus amenés à consr les manœuvres dolosives et la mise en péril a petite épargne.

n'est pas possible d'étudier, dans le cadre e rapport, les modalités de mise en œuvre différentes sources de financement. Mais il vient de dire qu'il est urgent que les pouvoirs ics se prononcent. Il sera peut-être possible iliser concurremment les trois sources indis ci-dessus, étant entendu que, par un engaent précis et définitif, le Trésor public assu-, en tout état de cause, le financement néces- pour que, compte tenu des autres contribus, le programme quinquennal minimum puisse réalisé.

ous proposons au Congrès d'exiger, dans une lution pressante, que le gouvernement prenne gagement de faire étudier tout de suite, par exemple par une Commission extraparlementaire, les modalités du plan de financement, de déposer, avant le 1er novembre, le projet de loi issu des conclusions de cette Commission et d'obtenir une décision législative avant le 31 décembre 1951.

* * *

Si nous avons tenu à présenter cette année un rapport général dépassant le simple tour d'horizon des résultats obtenus, c'est que nous sommes certains d'être les interprètes, non seulement des organismes d'H. L. M., mais encore de la population française tout entière, en insistant sur l'impérieuse et urgente nécessité d'une véritable politique de la construction.

Nous souhaitons que le Congrès de Lille marque d'une façon énergique que le problème du logement doit cesser de recevoir un bon numéro d'ordre dans le seul cadre des promesses et des théories. Le gouvernement ne peut plus se contenter de déclarations de principe. Les parlementaires ne sauraient se contenter d'envoyer aux organismes d'H. L. M. des recommandations pour l'octroi de logement à tel ou tel de leurs protégés et se refuser à accepter les larges débats indispensables sur l'ensemble des moyens d'action à prévoir en faveur de la politique de construction.

Il s'agit d'un problème national, d'une question de gouvernement qui implique la solidarité totale des ministres avec l'œuvre que M. le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme est appelé à réaliser.

M. le ministre de la Santé publique, qui développe une politique de la natalité et de l'allongement de la vie humaine, ne peut pas ne pas s'inquiéter de savoir où s'installeraient les berceaux, sous quel toit s'abriteraient les nouveaux ménages, quel refuge trouveraient les vieillards dans l'obligation de quitter les logements devenus trop vastes pour eux.

M. le ministre du Travail et de la Sécurité sociale ne peut davantage se désintéresser de l'habitat, de la main-d'œuvre et des conditions de vie sociale de la population laborieuse.

Les ministres chargés de la Production et de l'Economie nationale ne sauraient davantage se refuser à soutenir la mise en œuvre d'un programme de logement que beaucoup auraient souhaité voir accompagner et non suivre les plans d'équipement industriel.

La question a pris un caractère trop aigu et revêt un intérêt par trop national pour qu'elle ne puisse être réglée sérieusement avec la compréhension et le soutien de tous. Lorsqu'il s'agit de sauvegarder la vie des nationaux, les règles d'orthodoxie budgétaire ne sauraient justifier l'inaction. Lorsqu'il s'agit de la défense du pays, il est constant que les Finances publiques s'alignent sur les nécessités. Or, en matière de logement, il ne s'agit pas de mesures de précaution. Dans ce domaine, nous sommes en guerre depuis longtemps. Et jusqu'à présent, dans cette lutte contre le taudis et pour la création de nouveaux foyers, la France, loin d'enregistrer des victoires, subit des défaites, puisque le nombre des logements annuellement construits reste très inférieur au total formé par le nombre des maisons atteintes par l'extrême vétusté et par le nombre des nouveaux foyers qui se créent.

Puissent les travaux et les conclusions du Congrès de Lille imposer très rapidement le renversement d'une situation aussi catastrophique.

— *Marie*, revue mariale, publiée par le Centre marial canadien, à Nicolet (Québec), consacre son numéro de mai-juin-juillet 1951 à Notre-Dame de La Salette. Ce numéro spécial de 112 pages, abondamment illustré, est une véritable anthologie des meilleures pages consacrées par les hagiographes, les écrivains et les poètes à « la Vierge qui pleure ».

« Les Castors »

« Les Castors » regroupés en équipes, en Sociétés ou en Associations, au nombre de 190 actuellement, ne sont pas tous susceptibles de renseigner les personnes qui désireraient recevoir des indications sur l'auto-construction, d'une manière générale.

Aussi, nous donnons ci-dessous la liste des groupes auprès desquels on pourra trouver une documentation sérieuse.

Rappelons que par l'intermédiaire de l'Union nationale des Castors, 9, rue de Hanovre, Paris, toutes les équipes de Castors peuvent être contactées et tous les renseignement nécessaires peuvent être fournis.

REGION PARISIENNE

Seine et Seine-et-Oise : Castors de Bonnières ; de Bois-d'Arcy ; d'Antony ; de Châtillon-sous-Bagneux ; de Colombes ; de Garches ; de l'Hay-les-Roses ; de Montreuil ; de Nanterre ; d'Orly ; de Palaiseau ; de Suresnes ; de Thiais ; de Villejuif ; de Villemomble. (Voir : Union des Castors de la région parisienne, Castors de Montreuil, 1, rue Jules-Guesde, à Montreuil.)

Seine-et-Marne : Castors de Melun (Vaux-le-Pénil) ; de Montereau. (Voir : Union des Castors de Seine-et-Marne, mairie de Melun.)

Oise : Compiègne, Castors de Royallieu ; Beauvais, Castors de Beauvais.

Délégué chargé de la liaison régionale : M. Bénière, « Clair-Logis », Coopérative H. L. M. Chantier : 1, rue Jules-Guesde, Montreuil (Seine).

REGION DU NORD

Pas-de-Calais : Saint-Omer, « S'unir et bâtir », 37, rue Thiers ; Le Touquet, mairie du Touquet.

Nord : Castors d'Armentières ; de Croix ; de Flers ; de Faches ; de Marcq-en-Barœul ; de Saint-Gobain. (M. Delcroix, 42 *bis*, rue H.-Crothers, Croix.)

Castors de Caudry, 18, rue Victor-Hugo, Caudry ; de Valenciennes, C. I. L., de Valenciennes, 15, rue Capron.

Aisne : Castors de Saint-Quentin, 22, rue d'Aumale, Saint-Quentin.

Délégué régional : Pas de délégué régional pour cette région. Voir directement l'Union nationale des Castors, 9, rue de Hanovre, Paris, IIe.

REGION DE L'EST

Aube : Troyes, Castors de Troyes.

Côte-d'Or : Dijon, Castors dijonnais, Coopérative H. L. M., 7, rue du Château.

Doubs : Audincourt, Castors d'Audincourt.

Haut-Rhin : Cernay, Castors de Cernay.

Marne : Epernay, Castors d'Epernay ; Reims, Castors de Reims, Effort rémois, Coopérative H. L. M.

Moselle : Hagondange, Castors d'Hagondange.

Meurthe-et-Moselle : Nancy, La Maison Familiale — coopérative H. L. M.

Meuse : Vaucouleurs, Castors valcolorois.

Vosges : Saint-Dié, Castors de Saint-Dié.

Délégué régional : M. Laurencé, Coopérative H. L. M., Castors dijonnais, 7, rue du Château, à Dijon.

REGION DU SUD-EST

Bouches-du-Rhône : Aix-en-Provence, Coopérative H. L. M. « Le Foyer », 2, rue Matheron ; Marseille, Coopérative H. L. M., C. O. L. de Marseille, 88, route Nationale ; Saint-Louis, Association pour l'auto-construction, rue de la Loge, Bloc III.

Drôme : Valence, Foyer dauphinois, Coopérative H. L. M., Cité Donguy-Herman.

Alpes-Maritimes : Cannes, Coopérative H. L. M. des Alpes-Maritimes ; Nice, Castors de Nice.

Hautes-Alpes : Gap, Castors gapençais.

Isère : Grenoble, Castors de l'Isère.

Gard : Nîmes, Castors de Nîmes.

Loire : Roanne, Castors de Roanne, 105, rue de Vi[...] montais ; Saint-Etienne, Castors de Saint-Etienne.

Rhône : Lyon, Castors du Rhône, 34, boulevard [...] Belges, ; Union des Castors, 24, chemin de Montaub[...]

Saône-et-Loire : Chalon-sur-Saône, Castors [...] Chalon-sur-Saône ; Digoin, Castors de Digoin.

Var : Toulon, Castors de Toulon, Baraque de [...]tigneau, avenue du Général-Noguès.

Délégué régional : M. Lathuilière, 29, rue J.-B.-Sim[...] Sainte-Foy-les-Lyon (Rhône).

REGION DU CENTRE

Cher : Bourges, C. O. L. de Bourges, 15, du Pri[...]

Puy-de-Dôme : Clermont-Ferrand, Castors de C[...]mont-Ferrand.

Lozère : Saint-Chely-d'Apcher, Castors de la Loz[...] château de La Beaume, par Le Buisson.

Yonne : Sens, Castors de Sens.

Délégué régional : Pas de délégué régional pour c[...] région. S'adresser directement à l'Union nationale [...] Castors, 9, rue de Hanovre, Paris, IIe.

REGION DU SUD-OUEST

Gironde : Bordeaux, C. O. L. de Bordeaux, Coop[...]tive H. L. M., 14, cours de l'Intendance ; Senon, [...]tors de Senon.

Basses-Pyrénées : Bayonne, C. O. L. de Bayo[...] Coopérative H. L. M., 6, rue Notre-Dame.

Landes : Pau, Castors de Pau ; Dax, C. O. L. [...] Dax, Coopérative H. L. M.

Charente : Angoulême, Association familiale d'[...]goulême.

Charente-Maritime : La Rochelle, Castors de La [...]chelle ; Saintes, Castors saintais, 4, cours Nationa[...]

Haute-Garonne : Toulouse, Castors de Toulo[...] « Notre Logis », Coopérative H. L. M., 68, rue Kr[...]

Hérault : Montpellier, Castors de Montpellier, [...] C. H., 27, rue Ernest-Renan.

Délégué régional : M. Pierre Merle, C. O. L., 14, c[...] de l'Intendance, Bordeaux.

REGION DE L'OUEST

Calvados : Caen, Castors normands.

Côtes-du-Nord : Saint-Brieuc, Castors de Saint-Bri[...]

Finistère : Brest, Castors de l'Arsenal ; Castors [...] Brest-Bouguen ; de Douarnenez ; de Elliant ; de [...]derneau ; de Landivisiau ; de Lipavas ; de Morl[...] de Plabennec ; de Quimper ; de Quimperlé ; de [...]porden ; de Saint-Pol-de-Léon ; de Saint-Renan. [...] Castors du Finistère, 3, place Locronan, Quimpe[...]

Ille-et-Vilaine : Rennes, Castors de Rennes ; Sa[...] Malo, Castors de Saint-Malo.

Indre-et-Loire : Tours, Castors de Tours.

Loire-Inférieure : Donges, Castors de Donges ; [...]pérative H. L. M. ; La Montagne, Castors de La [...]tagne ; Nantes, C. O. L., de Rezé-les-Nantes, Cas[...] de l'Erdre ; Saint-Nazaire, Association Castors, [...] Marie-Marguerite-Perthuischaud.

Mayenne : Laval, Castors du Rail-Lavalois ; Maye[...] Castors de la Mayenne.

Maine-et-Loire : Angers, Castors angevins — coop[...]tive H. L. M. ; Chalonnes, Castors chalonnais, Co[...]rative H. L. M. ; Cholet, Castors théopolitains ; Sau[...] Castors saumurois ; Segré, Le Toit ségréen, Coopér[...] H. L. M. (Voir Union des Castors de Maine-et-L[...] Chalonnes-sur-Loire.)

Sarthe : Le Mans, Maison de la famille.

Seine-Inférieure : Le Havre, Castors du Havre [...] région ; Elbœuf, Castors d'Elbœuf.

Vendée : La Roche-sur-Yon, Association vend[...] du logement, Coopérative H. L. M., 15, rue P.-Bau[...]

Vienne : Châtellerault, Castors de Châteller[...] Poitiers, C. O. L., 3, rue Saint-Fortunat.

Délégué régional : M. Fourcampré, Association [...] Castors de Saint-Nazaire, Ker-Marie-Marguerite-[...]thuischaud, Saint-Nazaire.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

OCTOBRE 1951

— A *Lisbonne*, ouverture du Congrès international du « message de Fatima et de la paix », sera suivi, après une semaine, de la cérémonie clôture officielle de l'Année Sainte.

— Mort, à *Amsterdam*, du Dr Auton Philips, fondateur de la firme qui porte son nom, commandeur de la Légion d'honneur. Son entreprise, axée 1891 sur la fabrication des lampes électriques, étendue à tous les domaines de l'électricité. possède un réseau d'usines et de filiales dans nombreux pays.

— En *Corée*, les Sino-Coréens, répondant aux dernières propositions du général Ridgway, proposent l'inclusion de la totalité de Kaesong et de Munsan dans la zone neutre, y compris la région située entre ces deux villes, et le transfèrement la Conférence à Pan-Mun-Jon.

— Le Dr Mossadegh, président du Conseil de Iran, part pour les Etats-Unis, où il sera l'hôte gouvernement américain.

— Mort à *Rome*, des suites d'un accident, du P. Bernard Vroklage, de la Société du Verbe-Divin, professeur d'ethnologie à l'Université catholique de Nimègue. Né en Hollande, le 28 décembre ?, ordonné prêtre dans la Société du Verbe-Divin en 1924, il a consacré sa vie aux recherches caractère religieux et ethnologique. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages : *L'idée de rédemption dans le bouddhisme et le christianisme* (1932), *conditions sociales en Indonésie* (1934), *Les ...us belu de Timor* (1938), *La religion des primitifs*. Il était membre de l'Institut « Anthropos ».

LUNDI 8. — M. Pleven reçoit le Comité d'action universitaire qui dirige la « grève des examens ».

— Ouverture, à la Faculté de pharmacie de Paris, des Journées pharmaceutiques, qui réunissent jusqu'au 12 octobre 1 200 praticiens de nations différentes.

— Après avoir séjourné quatre jours à Londres vu notamment M. Churchill, le général de Lattre Tassigny rentre à Paris.

— Arrivée à Paris du général Bradley, venu assister à des conférences militaires sur le Moyen-Orient.

— L'Association de la presse diplomatique française et les sections syndicales des journalistes autonomes C. G. T.-F. O., C. F. T. C., demandent gouvernement des explications sur l'arrestation journaliste Henry de Korab. La rédaction de *Matin* s'associe à ce geste.

A L'ÉTRANGER. — L'*Egypte* rompt les négociations avec Londres sur la revision du traité anglo-égyptien de 1936. Nahas Pacha, premier ministre, soumet au Parlement des décrets dénonçant les accords conclus avec l'Angleterre et donnant au Farouk le titre de souverain du Soudan.

— Arrivée à *Montréal*, par la voie aérienne, de la princesse Elizabeth d'Angleterre et du duc d'Edimbourg, en visite officielle au Canada.

— En *Norvège*, élections municipales. 15 000 conseillers municipaux sont désignés dans 744 communes.

— En *Corée*, le général Ridgway accepte la proposition communiste de reprendre les pourparlers trêve à Pan-Mun-Jon.

— 7 483 millions de dollars pour l'aide à l'étranger sont définitivement votés par le Congrès *Etats-Unis*.

— A *Madison* (Wisconsin, U. S. A.), ouverture la Conférence internationale sur les problèmes mondiaux du fermage. Elle se poursuivra jusqu'au novembre ; 36 pays y sont représentés.

MARDI 9. — La « grève des examens » s'envenime et s'étend. Les Syndicats C. F. T. C., des Finances et du Trésor, des régies financières et de l'office des changes décident la « grève du zèle ». G. F. F. appelle ses adhérents à des arrêts du travail. La Fédération de l'éducation nationale va intervenir auprès du Parlement. Décidé à obtenir la correction des copies d'examen, le gouvernement convoque à Paris les recteurs d'Académie.

— Le journaliste Henry de Korab, arrêté le 6 octobre, est mis en liberté provisoire.

A L'ÉTRANGER. — S. S. Pie XII reçoit en audience solennelle, au palais pontifical de *Castel Gandolfo*, M. Quirino, président de la République des Philippines.

— Ouverture, à *La Haye*, d'une Conférence internationale de juristes ayant pour but la modernisation des lois internationales sur les transactions commerciales. Des célébrités du Barreau des Etats-Unis, des pays d'Europe occidentale, de la Yougoslavie et du Japon y participent.

— On annonce que des rapports diplomatiques sont établis entre le Saint-Siège et le *Pakistan*. 43 Etats sont désormais représentés au Vatican.

— Un communiqué du Foreign Office, commentant la récente visite à *Londres* du général de Lattre de Tassigny, fait ressortir « la parfaite identité de vues et d'intérêts entre l'Union française et le Royaume-Uni ».

— M. Mossadegh, premier ministre de l'Iran, prend contact avec les dirigeants américains, à *Washington*, avant le débat au Conseil de sécurité sur l' « affaire des pétroles ».

— Après l'Egypte, l'*Irak* vient de saisir l'O. N. U. du problème marocain.

— La *Grande-Bretagne* ne reconnaît pas la légalité de la dénonciation du traité anglo-égyptien de 1936 et décide que ses troupes resteront en Egypte jusqu'à la conclusion d'un accord le remplaçant. La Ligue arabe offre son soutien à l'Egypte.

— On signale de Rome cinq nouvelles arrestations d'évêques en *Chine* communiste : Mgr Auguste Olbert, de la Société du Verbe-Divin, évêque de Tsingtao, a été emprisonné en août avec 12 prêtres de sa Mission. Mgr Jean Chang Pi Te, du clergé séculier chinois, évêque de Chaoshien ; Mgr Dominique Capozzi, Franciscain, archevêque de Taiyuan ; Mgr Jean Vérineux, des Missions-Etrangères de Paris, évêque d'Yingchow, et Mgr Charles Weber, de la Société du Verbe-Divin, évêque d'Ichow, ont été aussi arrêtés. D'autre part, le 12 septembre, Mgr William Quinn, Lazariste américain, évêque de Yukiang, a été expulsé.

— Au *Viet-Nam*, en pays thaï, les forces de l'Union française réoccupent entièrement la cuvette de Nghialo.

MERCREDI 10. — Le Conseil des ministres approuve les termes du texte d'application de la loi du 21 septembre 1951 étendant le bénéfice des bourses aux élèves de l'enseignement privé, texte que le Conseil supérieur de l'Education nationale avait déjà adopté.

— On annonce qu'à la suite de l'entrevue de M. André Marie et des recteurs d'Université, les candidats au baccalauréat pourront suivre immédiatement les cours auxquels ils se destinent sans attendre le règlement du conflit des examens. Les professeurs de la Faculté des sciences de Paris décident de ne pas faire passer les épreuves de licence.

— Le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon, se rend par avion aux fêtes de Fatima.

— Mort, à Paris, de Mme Marie de Chambrun, née de Rohan, écrivain et peintre. Membre du jury « Fémina », conférencière à l'Université des « Annales », elle donna, avant-guerre, de nombreuses chroniques parisiennes dans différents journaux. Elle laisse plusieurs ouvrages, notamment : *L'aube sanglante et la vie amoureuse de Christine de Suède*. Elle avait épousé en premières noces le prince Murat, avant de devenir la femme de M. Charles de Chambrun, ambassadeur de France.

— Mort, à Nancy, à l'âge de 63 ans, de Mgr de Metz-Noblat, vicaire général, ancien directeur de l'enseignement libre du diocèse.

A L'ÉTRANGER. — Violentes manifestations de xénophobie au *Caire*. Les sièges de plusieurs entreprises françaises et anglaises ont été saccagés.

— Selon les précisions en provenance de Vienne et que diffuse la radio du *Vatican*, 97 évêques et archevêques ont, jusqu'à présent, été victimes de la répression antireligieuse dans les pays au-delà du rideau de fer. Sur ce chiffre, 7 ont été exécutés, 4 se trouvent en prison, 44 détenus sous des formes diverses, 11 internés dans des camps de concentration, 5 ont disparu, alors que 14 ont été contraints de s'expatrier et que 12 sont parvenus à s'enfuir avant d'être arrêtés.

— En vue d'élections dans toute l'*Allemagne*, M. Grotewohl, premier ministre de l'Allemagne orientale, répond qu'il estime acceptable en principe les « quatorze points » du chancelier Adenauer. Il préconise l'ouverture de discussions entre Allemands pour le contrôle international des élections, mais demande l'arrêt des entretiens entre Bonn et les Occidentaux.

— Bilan d'une opération militaire dite « mondaine » effectuée du 1er au 10 octobre, au *Tonkin* : 363 villages et 280 000 habitants passent sous contrôle des forces de l'Union française.

JEUDI 11. — La grève des examens s'étend aux épreuves de licence.

— Afin de réduire la circulation fiduciaire, la Banque de France relève le taux de son escompte de 2,50 à 3 %.

— Le Conseil national extraordinaire du Syndicat des instituteurs décide que ceux-ci feront la grève le 9 novembre, dans le cadre d'une « Journée nationale de protestation » contre les récentes lois d'aide à l'enseignement privé.

A L'ÉTRANGER. — Le « Front national marocain », composé de divers partis, demande l'abrogation du traité de protectorat français sur le *Maroc*.

— Le général Omar Bradley, le maréchal sir William Slim et le général Charles Lechères, respectivement chefs des états-majors américain, britannique et français, confèrent à *Athènes* avec les dirigeants militaires et politiques grecs sur la défense du Moyen-Orient et notamment sur le différend anglo-égyptien.

— A son tour, l'*Irak* demande la revision de son traité avec la Grande-Bretagne.

— A *Washington*, M. Averell Harriman est nommé au poste nouvellement créé de directeur de la Sécurité mutuelle.

— A *Washington*, réunion à huis clos des dirigeants de la Commission nationale américaine de l'énergie atomique et du département de la Défense.

VENDREDI 12. — Ouverture, à Paris, jusqu'au 14 octobre, sur l'initiative des trois syndicats français (S. N. J., F. O., C. F. T. C.), d'une Conférence internationale des journalistes. Elle a pour but l'organisation d'un Congrès mondial et la constitution d'une Fédération internationale des journalistes libres. Y sont représentés : la Grande-Bretagne, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Norvège, la Suède, la Finlande, l'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis.

— Le Comité national de défense laïque publie un communiqué en faveur de la Journée nationale de protestation pour défense des lois laïques, préconisée par le Syndicat national des instituteurs.

A L'ÉTRANGER. — La *Russie* fait savoir qu'elle accepterait la revision du traité italien, à condition que Rome abandonne l'Organisation atlantique.

— A *Ankara*, entretiens des trois chefs d'état-major américain, britannique et français avec les dirigeants militaires et politiques turcs sur la défense du Moyen-Orient.

— A *Rio-de-Janeiro*, Congrès de l'Union latine, auquel assiste une délégation française ayant à sa tête M. Edgar Faure, ministre de la Justice, et M. Georges Duhamel. 28 pays y assistent.

— A *Fatima*, sous la présidence du cardi Tedeschini, légat du Pape, cérémonies solenne clôturant l'Année Sainte.

— Au *Tonkin*, la bataille de Nghialo, au p thaï, est terminée, à l'avantage des troupes fran vietnamiennes.

SAMEDI 13. — Au Jardin des Plantes de Pa du 13 au 21 octobre, Salon des champignons.

A L'ÉTRANGER. — Le bulletin de l'Agence in nationale *Fides* signale que la Sacrée Congrégat de la Propagande a publié le décret suivant, date du 19 août 1951 : S. Exc. Mgr Louis Mo de la Congrégation du Cœur-Immaculé de Ma (Scheut), est transféré du siège archiépiscopal re dentiel de Suiyuan (Mongolie) au siège épisco titulaire de Aenas.

— Les puissances occidentales remettent Caire des propositions invitant l'*Egypte* à pa ciper à la défense du Moyen-Orient.

— Clôture officielle de l'Année Sainte à *Fati* Au cours de la messe, S. Em. le cardinal Ted chini, cardinal légat, déclare que les 30 31 octobre, et le 1er novembre 1950, pendant l' tave de la proclamation du dogme de l'Asso tion, le Pape, se trouvant dans les jardins Vatican, a vu se renouveler les prodiges 13 octobre 1917, à Fatima.

— Signature, à *San-Salvador*, par les minist des Affaires étrangères des Républiques de S Salvador, Costa-Rica, Nicaragua, Guatemala, H duras, d'une charte d'Union économique et p tique des Etats de l'Amérique centrale.

— Les puissances occidentales rejettent les c ditions de la *Russie* pour la revision du traité paix avec l'Italie.

DIMANCHE 14. — Dans 700 cantons, scrutin ballottage des élections cantonales. La posit des indépendants et paysans est encore renforc

— A Paris, assemblée générale de l'Associat de médecine rurale. A l'ordre du jour : recher des moyens de lutte contre la turberculose bovi

16 déc. — N° 1110. — Nouvelle série : N° 19

Ce numéro contient :

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur* : R. BERTEAUX.